Raffard, Jean G.

Le mouvement de concentraton dans les...

Paris

1910

98-84364-5

MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Raffard, Jean G
Le mouvement de concentration dans les banques de dépot en Angleterre. Paris, 1910.
190 p.

Bibliography.
Thesis. Paris.

Vol. of Pamphlets

353351

Only Ed

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11:1 IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB



DATE FILMED: 3/6/98 INITIALS: F.C.

TRACKING # : 32095

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

No 2

UNIVERSITÉ DE PARIS. — FACULTÉ DE DROIT

LE MOUVEMENT DE CONCENTRATION

DANS LES

BANQUES DE DÉPOT EN ANGLETERRE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

L'ACTE PUBLIC SUR LES MATIÈRES CI-APRÈS

Sera soutenu le lundi 10 janvier 1910, à 1 h. 1/2

PAR

Jean G. RAFFARD

Président : M. TRUCHY.
Suffragants : MM. ALGLAVE, DESCHAMPS, *professeurs.*

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU
ÉDITEUR
14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13
1910

A LA MÉMOIRE DE MON PERE

BIBLIOGRAPHIE

I. — Ouvrages.

A history of Banking in All the Leading Nations 4 vol., édité par l'éditeur du *Journal of Commerce*, New-York, 1896.

Arnauné (A.). — La monnaie, le crédit et le change, 3e éd., 1906, Félix Alcan, Paris.

Bagehot (W.). — Lombard Street. Londres, 1908, Kegan Paul, Trench Trübner et Co.

Bernstein (Edouard). — Socialisme théorique et social-démocratie pratique. Trad. A. Cohen, Paris, 1900.

Bourguin (Maurice). — Les systèmes socialistes et l'évolution économique. Paris, A. Colin, 1907.

Cauwès (Paul). — Cours d'économie politique. Paris, 1893.

Conant (C.-A.). — The evolution of moderne banking, *Political science Quaterly*, décembre 1899.

— The Principles of money and banking, 2 vol., New-York, 1905.

— A history of moderne banks of issue, 4e éd., New-York et Londres, G. P. Putnam's Sons, 1909.

Courcelle-Seneuil. — Les opérations de banque, 9e éd., revue par André Liesse, Paris, 1905.

Courtois fils (Alphonse). — Histoire des banques en France. Paris, 1881.

Depitre (Edgard). — Le mouvement de concentration dans les banques allemandes. Paris, A. Rousseau, 1905.

Diouritch (Georges). — L'expansion des banques allemandes à l'étranger, ses rapports avec le développement économique de l'Allemagne. A. Rousseau, 1909.

Easton (H.T.). — Banks and Banking. Effingham Wilson, Londres, 1904.

— The Work of a Bank. Effingham Wilson, Londres, 1906.

√ **François (G.).** — Les banques anglaises. *Revue d'Economie politique*, juillet 1902.

Gide (Ch.) — Principes d'économie politique. Paris, 1894.

Gilbart (J.-W.). — The History, Principles and Practice of Banking. Ed. revue par Ernest Sykes, 2 vol., Londres, 1907.

Goldschmidt (Ernst). — Die Bankgruppen. Ein Blick in die Konzentrationstendenzen der Kapitalistischen Wirtschaftsepoche. Mayence, 1904.
Heber Hart. — The Law of Banking. Londres, 1906.
Hobson (J. A.). — The evolution of modern Capitalism. Londres, Walter Scott, 1906.
Howarth (William). — Our banking Clearing system. Effingham Wilson, Londres, 1907.
— The banks in the Clearing House. Effingham Wilson, Londres, 1905.
Jaffé (Edgar). — Das englische Bankwesen, in Schmoller und Serings Staats und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XXIII, Heft 4. Leipzig, 1905.
Jevons (W. Stanley). — Investigations in currency and Finance. Londres, 1884.
Lévy (R. G.). — Banques de dépôt et de spéculation, *Revue d'économie politique*, mai 1903.
Lindley. — A. Treatise on the Law of Companies, 2 vol., Londres, Sweet et Maxwell.
Mac Leod, Henry Dunning. — The elements of banking. Londres, 1891.
— The theory and practice of banking. Londres, 1892.
— The theory of credit. 2 vol. Londres, 1891-1894.
Macrosty (H. W.). — The Trust movement in *British Industry*. Londres, Longmans Green et C°, 1907.
— Trusts and the State. Londres, Grant Richards, 1901.
Marshall (A.). — Principles of economics. Macmillan. Londres. 1898.
Marx (Karl). — Le Capital, t. I, trad. Roy, Paris, 1873, t. II, III, IV. trad. J. Borchardt et H. Vanderrydt. Paris, 1900-1902.
Méliot (M. et A.). — La nouvelle loi anglaise sur les sociétés par actions du 21 décembre 1908. Traduction. Paris, Librairie du *Journal du Palais*, 1909.
Neymarck (Alfred). — Finances contemporaines. Paris, 1902. Les valeurs mobilières en France, leur capital et leur revenu au 31 décembre 1902, Paris, Guillaumin (et de nombreux articles en particulier dans le *Rentier*).
Palgrave (R. H. Inglis). — *Dictionary of Political Economy*. Londres, Macmillan et C°, 1894.
Pellerin (Pierre). — La loi anglaise de 1908 sur les sociétés par actions, traduction. Marchal et Godde. Paris, 1909.

Proudhon. — Manuel du spéculateur à la Bourse. Garnier fils, 1857.
Saurel (Maurice). — Sociétés de crédit contre banques locales. Paris, 1901.
Sayous (A.-E.). — Les banques de dépôt, les banques de crédit et les sociétés financières. Paris, 1901.
Schumacher. — Die Ursachen und Wirkungen der Konzentration im deutschen Bankwesen *Jahrbf. Gesetzg*. Leipzig., 1906, Heft. 3.
Sénéchal (Léon). — La concentration industrielle et commerciale en Angleterre. *Société des publications scientifiques et industrielles*, Paris, 1909.
Smith (Adam).— The wealth of nations. Methuen et C°, Londres.
Steele (Francis E.). — Present day banking. Butterworth et C°. Londres, 1909.
Straker (J.). — The money market. Methuen et C°. Londres, 1904.
Sykes (Ernest). — V. Gilbart.
Théry (Edmond). — Les valeurs mobilières en France. *Econ. europ.*, Paris, 1897.
Warschauer (Otto). — Die Konzentration im deutschen Bankwesen. *Jahrb. für Nat. Œkon.*, août 1906, Iena.
Wharton's Law-Lexicon, par J. M. Lely, M. A. Oxon., Londres, Stevens and Sons, 1902.

Revues et périodiques.

A. — Anglais.

The Bankers Magazine (mensuel). Londres.
Banking Almanac (annuel). Londres.
Economic Journal (*Journal of the Royal Economic society*), Edité par F. Y. Edgeworth. Londres.
The Economist (hebd.). Londres.
The Investors' Guardian and Joint Stock Companies review (hebd.). Londres.
The Journal of the Institute of Bankers (mensuel). Londres.
Journal of the royal statistical Society (trim.), Londres.
Mathieson Handbook for Investors (annuel). Londres.
The Stock Exchange Year book (annuel), Londres (Thomas Skinner).
The London Banks (annuel). Londres (Thomas Skinner).
The Statist (hebd.) Londres.

B. — **Français.**

L'Economiste européen (hebd.). Paris.
L'Economiste français (hebd.). Paris.
Journal de la Société de statistique de Paris.
Le Rentier (hebd.). Paris.

C. — **Divers.**

Bank Archiv. Berlin.
Jahrbücher für National Œkonomie. Iena.
Jahrbücher für Gesetzgebung. Leipzig.
Political Science Quaterly. New-York.
Quaterly Journal of Economies, Boston.

PRÉFACE

Une thèse d'économie politique est une réunion plus ou moins vaste de documents de toute nature que son auteur a mis en ordre de façon à faire apparaître le mieux possible les conclusions auxquelles on peut arriver. Nous ne prétendons donc à aucune originalité et sommes persuadé que toute la valeur de notre travail, si l'on veut bien lui en trouver, réside dans la valeur même des sources auxquelles nous avons puisé. Aussi les avons-nous indiquées le plus exactement possible.

Notre travail nous fut facilité par l'accueil toujours bienveillant que nous avons reçu en Angleterre. Nous y avons travaillé dans la Reading Room du Bristih Museum et à la bibliothèque de l'Institute of bankers, qui possède une riche collection d'ouvrages techniques et de périodiques anciens et modernes.

Nous tenons donc à remercier ici tous ceux qui tant en Angleterre qu'en France ont bien voulu nous éclairer de leurs conseils, et nous ont facilité les nombreuses recherches auxquelles nous avons dû nous livrer.

J. G. R.

INTRODUCTION

« Il n'y a pas plus de quinze ans, écrivait Proudhon, en 1857 (1), les hommes qui observaient avec attention le mouvement économique faisaient ressortir, au sein de la paix, l'incohérence des éléments sociaux ; ils en montraient l'antagonisme et les innombrables contradictions. C'était l'*anarchie industrielle*.....

« Une telle situation, disaient-ils, est éminemment critique, et ne peut se soutenir ; elle doit fatalement, par le jeu de ses principes, aboutir, sous l'action prépondérante du capital, à une formation corporative, à une *féodalité industrielle*.

« *Anarchie industrielle, féodalité industrielle :* telle était selon eux, l'inévitable gradation. »

Proudhon parlant ainsi de féodalité industrielle et, d'une façon plus spéciale, de ploutocratie financière, ne faisait que signaler les débuts d'un mouvement que nous pouvons étudier aujourd'hui sinon dans sa phase terminale du moins à un moment avancé de son évolution : le mouvement de concentration des capitaux.

Ce mouvement de concentration n'est sans doute qu'un

(1) Proudhon, *Manuel du spéculateur à la Bourse*, éd. 1857, p. VII.

chapitre de la loi générale de concentration devenue aujourd'hui classique, et à la base de laquelle est une loi plus évidente encore et qui marque la tendance même de notre époque : la loi d'association. Notre vénéré professeur M. Gide en distingue trois formes (1) : l'association des hommes, celle des terres et celle des capitaux. C'est cette dernière forme seule que nous nous proposons d'étudier en Angleterre, et dans cette branche spéciale de l'organisation moderne que forme la banque.

Tout d'abord, pour éviter toute confusion à ce sujet, mettons de côté la question très intéressante, mais aussi fort traitée de la concentration dans les banques d'émission et de la tendance au monopole.

Tout le monde sait que dans les pays de civilisation ancienne l'émission n'est faite que par un nombre limité d'établissements, quelquefois par un seul qui dispose alors d'un réel privilège. La Banque de France possède ainsi le privilège de l'émission ; la Banque d'Empire en Allemagne ne le partage plus qu'avec quatre autres banques ; la Suisse vient d'organiser le monopole, et aux Etats-Unis où l'on était parti d'un principe absolument inverse, puisqu'on relevait en 1908 plus de 6.800 National Banks (2), il est aujourd'hui fortement question de l'établissement d'une banque centrale d'émission (3).

Cette question de la concentration dans les banques d'émission ne rentrera pas dans notre étude, ce ne sera donc qu'accessoirement que nous aurons à parler du monopole de fait de la Banque d'Angleterre et de la circulation très réduite des autres banques (1).

(1) Gide (Ch.), *Economie politique*, p. 160 et sq. (Paris, 1906).
(2) V. *Journal of Institute of Bankers*, octobre 1909, p. 478 et sq.
(3) V. *Economist*, Londres, 9 octobre 1909. *A central bank and the economy of gold*. — V. *Journal of the Institute of Bankers*, novembre 1909, p. 550.

Ce sont les banques privées, par opposition aux banques d'Etat chargées de l'émission (ou tout au moins banques subordonnées à des statuts légaux) qui feront l'objet de notre étude. L'Angleterre (et non la Grande-Bretagne) sera notre champ exclusif d'investigations, car il ne nous a pas paru possible d'englober dans une même étude les banques anglaises, écossaises et irlandaises dont les traditions et l'organisation sont de nature très différente.

Une étude de la concentration semblable à celle que nous nous proposons de faire a été déjà faite pour la France et pour l'Allemagne par MM. Maurice Saurel (2) et Edgard Depitre (3).

Il semble difficile de parler pour la France d'une façon absolument scientifique de la concentration des affaires de banque entre les mains de quelques puissants, mais peu nombreux établissements ; nous manquons en effet de statistiques. La dernière statistique du nombre des établissements financiers français date de 1891 ; M. Neymarck s'est vu obligé de la donner en 1902 dans son étude sur les valeurs mobilières en France.

En tout cas, chacun peut constater le développement toujours croissant de quelques grandes sociétés de crédit dont l'extension n'est certainement pas sans nuire au moins pour quelques branches d'affaires à leurs plus petits

(1) Consulter en particulier au sujet de la Banque d'Angleterre, Conant (C.A.), *History of modern banks of issue* ; Andréadès, *Histoire de la Banque d'Angleterre*.
(2) Maurice Saurel, *Sociétés de crédit contre banques locales* (Paris, 1901).
(3) Edgard Depitre, *Le mouvement de concentration dans les banques allemandes* (Paris, 1905).

concurrents. Le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, la Société Générale de Crédit industriel et commercial (nous laissons à dessein de côté la Banque de France et le Crédit foncier de France dont les opérations ont un caractère plus spécial), ces quatre établissements précités possèdent un capital entièrement versé de 675.000.000 de francs, savoir :

Crédit Lyonnais	250.000.000 fr.
Comptoir d'Escompte.	200.000.000 »
Société Générale	200.000.000 »
Crédit industriel	25.000.000 »

auquel il faut ajouter d'importantes réserves montant respectivement pour chacun à :

Crédit Lyonnais	125.000.000 fr.
Comptoir d'Escompte.	30.700.000 »
Société Générale.	63.300.000 »
Crédit industriel	16.000.000 »
et au total à	235.000.000 »

Ces établissements dont les ressources totales s'élèvent ainsi à 910.000.000 de francs ne possèdent pas moins de 1221 agences et succursales ainsi décomposées :

	Paris	Province	Etranger	Totaux
Crédit Lyonnais. . .	53	173	18	244
Société Générale. . .	89	638	2	729
Comptoir d'Escompte .	51	140	23	214
Crédit industriel . .	33		1	34
	226	951	94	1.221

Le montant de leurs dépôts s'élevait au 31 décembre 1908 à plus de 4 milliards 200 millions, savoir :

Crédit Lyonnais.	1.793 millions
Société Générale.	1.266 »
Comptoir d'Escompte	975 »
Crédit industriel.	193 »
	4.227 »

Tous ces chiffres sont l'indice sinon évident, du moins apparent de la concentration, et en fait nous savons que les banques locales ne peuvent lutter avec les agences des grands établissements sur quelques terrains où ces dernières sont particulièrement avantagées : l'escompte, l'encaissement des coupons, l'achat et la vente des valeurs. Leur champ d'activité tend donc à se réduire de plus en plus, et cependant on ne les verrait pas disparaître sans regret par suite du rôle important qu'elles jouent dans les crédits locaux que le banquier est plus apte à faire que le directeur d'une agence, souvent étranger au pays et en tout cas toujours subordonné à un bureau central de directeurs.

D'ailleurs, à défaut de statistique, chacun a pu être témoin de la cessation des affaires d'une banque locale devant la création d'agences des grands établissements.

C'est en effet la politique ordinaire des établissements en France, de créer de toutes pièces une succursale et d'y attirer les affaires par la réclame et l'abaissement des prix jusqu'à ce que mort s'en suive pour les concurrents plus faibles. Telle n'est pas la politique caractéristique des banques anglaises que nous aurons à étudier, politique d'absorption qui fut rarement suivie en France, mais dont on peut donner quelques exemples, en particulier celui du Comptoir d'Escompte (1), lorsqu'il s'assimila de vieilles

(1) Le Comptoir d'Escompte absorba successivement les maisons Lafargue et Cie à Bordeaux (1890), J. Fourgasié aîné à Mazamet

maisons provinciales fatiguées déjà de la concurrence du Crédit Lyonnais et de la Société Générale. Nous ne faisons ici que signaler le fait, mais nous aurons à l'étudier en détail, car l'« amalgamation » est le trait caractéristique de la concentration en Angleterre.

En Allemagne, — nous suivons à cet égard la thèse à tous points de vue excellente de M. Depitre, — la concentration se présente sous un jour différent. Elle est d'abord plus tardive qu'en France. Le développement primitif de la banque en Allemagne ne date en effet que de 1870, année qui marque le début de l'essor prodigieux du commerce et de l'industrie en général et qui en particulier apporta une législation plus libérale qui permit la fondation et le développement des sociétés par actions (Loi du 11 juin 1870, suppression de l'autorisation et du droit de surveillance gouvernementales).

Le nombre des banques allemandes ne cesse de croître de 1870 à 1890, date à laquelle on comptait 92 banques :

15 à Berlin avec un capital de 507.450.000 M.
76 en Province » 546.880.000 M.

A partir de cette date seulement, quinze ans après l'origine du même mouvement en Angleterre, comme nous aurons l'occasion de le voir, commence le mouvement de concentration, précédé d'un mouvement de centralisation des banques à Berlin. Dès 1875, en effet, Francfort avait perdu son antique prépondérance, et l'on comptait 241 banques ou banquiers privés à Berlin contre 125 seulement à Francfort et 50 à Hambourg.

Après 1890, les grandes institutions berlinoises, Deutsche Bank, Discontogesellschaft, Berliner Handelsgesellschaft, commencèrent à rayonner sur toute la province, à

(1893), Ozenne à Toulouse (1893), la Banque rouennaise, à Rouen (1895), etc.

en drainer l'épargne. Pour lutter contre la résistance très vive des banques locales, elles augmentèrent leur capital. Le capital des principales banques berlinoises passa de 507.450.000 M. en 1890 (possédés par quinze banques) à 1.061.200.000 M. en 1904. Puis elles formèrent des groupes, des alliances, ce qui constitue la forme originale du mouvement de concentration en Allemagne.

« Les banques privées sont en effet ou bien absorbées par les grands établissements, « pompées », comme on dit maintenant en Allemagne, et érigées en filiales proprement dites, ou bien transformées par eux en sociétés par actions commanditées. De toute façon, soit qu'elles deviennent de pures et simples succursales, soit qu'elles survivent sous une autre forme, elles perdent leur indépendance et entrent dans le cercle d'action d'une grande banque (1). »

Le mouvement de concentration n'apparaît pas en Allemagne par la diminution du nombre des banques (ce nombre passant de 92 en 1890 à 129 en 1904). L'augmentation est due à la création de nombreuses banques nouvelles (14 banques nouvelles sont fondées en 1904 avec un capital de 31.609.000 M.).

Mais il faut dire que ces banques sont créées le plus souvent (11 sur 14 en 1904) avec l'appui des grands établissements berlinois et commanditées par eux.

Telle est la forme originale de la concentration dans la banque allemande, où « chaque groupe apparaît comme une série de groupements régionaux réunis, concentrés sous la direction unique d'un grand établissement aux capitaux considérables et financièrement intéressé, directement ou indirectement, à chacun des éléments » (2).

(1) Depitre Edgard, *op. cit.*, p. 35.
(2) Depitre Edgard, *op. cit.*, p. 39.

Ces considérations sur la concentration dans la banque française et allemande, que nous avons exposées le plus brièvement possible, nous serviront à mettre en relief les caractères et la forme propre de la concentration en Angleterre. Nous aurions été heureux de dire aussi quelques mots de l'état de la banque aux États-Unis. Quelques-uns semblent y voir déjà un mouvement de concentration (1) ; ce mouvement serait en tout cas bien à son début, car, pour nous en rapporter à une étude récente faite sur la banque américaine par M. J. A. Shearme, associé de l'Institute of Bankers de Londres, son trait caractéristique serait la décentralisation. « En Grande-Bretagne et Irlande, dit-il, nous avons 7.507 bureaux de banque répartis entre 277 banques (statistique de 1906). Aux Etats-Unis il n'y a pas moins de 19.893 banques, comme le montre le tableau suivant :

BANQUES	NOMBRE		CAPITAL (MILLIONS)		DÉPÔTS (MILLIONS)	
	1898	1908	1898	1908	1898	1908
			$	$	$	$
National banks..	3.582	6.824	622.0	919.1	2.023.4	4 374.5
State » .	3.965	11.220	233.5	502.5	912.3	2.937.1
Trust Co's.......	246	842	101.2	278.4	662.1	1.866.9
Privées..........	758	1.007	16.7	21.1	62.0	126.6
TOTAUX......	8.551	19.893	973.4	1.721.1	3.659.8	9.305.1

Ce tableau montre en dix ans une augmentation du nombre des banques de près de 130 o/o, tandis que leur capital n'a augmenté que de moins de 80 o/o et les dépôts

(1) V. Depitre Edgard, *op. cit.*, p. 5.

(individuels) d'à peu près 155 o/o (1). Ces chiffres sont par eux-mêmes très intéressants et montrent en effet tout autre chose qu'un mouvement de concentration. Nous devons donc prudemment nous borner à regretter qu'une étude spéciale sur ce sujet n'ait pas encore été faite aux Etats-Unis.

Faut-il s'en étonner d'ailleurs ? Une étude spéciale de la concentration dans la banque anglaise manquait jusqu'à ce jour (2) ! Nous allons nous efforcer de combler de notre mieux cette seconde lacune qui semble bien plus inexplicable.

Comme on pourra s'en convaincre à la lecture de notre premier chapitre qui offre un tableau rapide du marché financier anglais, nous avons dû borner notre étude aux seules banques (au sens propre du terme anglais), les banques de dépôt. Ces banques sont en effet les seules à avoir un intérêt direct à posséder des ressources toujours plus grandes à attirer dans leurs caisses des sommes de dépôts de plus en plus considérables, deux tendances qui sont à la base de toute concentration dans la banque. Ces banques sont en outre seules l'objet de statistiques régulières et déjà anciennes sans lesquelles toute étude sem-

(1) V. *Journal of the Institute of Bankers Londres*, octobre 1909 ; *English an American banking methods ; a comparison and contrast*, par J. A. Shearme.

(2) Au moment de mettre sous presse, nous avons pris connaissance de la thèse de doctorat de M. Léon Sénéchal, avocat au barreau de Boulogne-sur-Mer, docteur en droit (sciences juridiques) et docteur ès sciences politiques et économiques, sur la *Concentration industrielle et commerciale en Angleterre*. Cet intéressant ouvrage ne contient que quatre pages sur les amalgamations dans les banques. Trois d'entre elles, quoiqu'aucune référence ne soit donnée, sont dues à M. Drummond Fraser (A decade of Bank amalgamations. *Journal of the Institute of bankers*, janvier 1908).

blable à celle que nous nous proposons de faire se troveu dépourvue de toute base scientifique.

D'ailleurs si notre étude porte sur la concentration dans les banques — c'est-à-dire la diminution croissante du nombre des banques — elle n'est pas sans comporter aussi à titre de corollaire la concentration des capitaux dans ces banques, or il est bien évident que cette concentration ne peut se faire que dans les banques de dépôt auxquelles seul le public prête ses ressources à condition de pouvoir tirer sur elles à vue.

Au surplus, nous comptons, pour nous justifier de cette restriction nécessaire, sur les explications que nous allons donner du rôle des différentes institutions du marché anglais : banks, bankers, merchant bankers, savings banks, bill brokers, stock brokers and jobbers.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE SYNTHÉTIQUE DU MOUVEMENT DE CONCENTRATION

CHAPITRE PREMIER

LE MARCHÉ FINANCIER ANGLAIS

Avant de commencer l'étude même de la concentration dans les banques de dépôts anglaises, nous croyons nécessaire, ne serait-ce que pour justifier les limites que nous donnons à notre travail, de rappeler en quelques mots la structure du marché financier anglais et de définir le plus exactement possible le rôle de chaque institution qui le constitue. Cette vue d'ensemble nous paraît d'autant plus utile que « tout prend, au delà de la Manche, une nature indigène par suite des tendances directement pratiques et profondément conservatrices de la race anglo-saxonne (1) ». L'une des premières conséquences de ce caractère éminemment pratique est la merveilleuse division du travail qui semble avoir été le principe fondamental de toute l'organisation du crédit en Angleterre.

Nous voici loin déjà de l'Allemagne où les grandes banques sont les « bonnes à tout faire de la finance », de la France même où les établissements de crédit ne dédaignent pas un rôle complexe (dépôts, escompte, affaires financières, etc.). Ici chaque branche spéciale d'affaires a ses représentants particuliers et n'est traitée que par la catégorie de personnes qui en est directement chargée.

C'est ainsi que nous distinguerons successivement :

(1) Sayous, *Banques de dépôt, banques de crédit et sociétés financières*, p. 300.

1° Les banques d'émission représentées par la Banque d'Angleterre et par quelques autres banques (banques privées et banques par actions) dont la circulation d'ailleurs ne joue qu'un rôle insignifiant comparé à celle de « the old lady of Threadneedle street (1) ». Nous ne reviendrons pas sur le rôle bien connu de la Banque d'Angleterre, rôle d'ailleurs dont l'étude dépasserait sensiblement les limites que nous nous sommes fixées. Nous aurons à voir seulement comment elle a essayé de défendre son monopole en empêchant l'établissement d'autres sociétés par actions (V. I[re] Partie, ch. II).

2° Les banques de dépôt — qui se divisent d'elles-mêmes, suivant leur constitution, en banques par actions (Joint Stock banks) et banques particulières (private banks).

3° Les savings banks — (banques d'épargne) qui, par suite d'une législation récente, peuvent entrer dans une certaine mesure en concurrence avec les banques de dépôt.

4° Les foreign and colonial banks et les merchant bankers — qui jouent le rôle des banques commerciales ou banques de crédit dont le champ d'action n'est plus, comme pour les deux précédentes catégories, à l'intérieur, mais à l'extérieur : ces banques traitent surtout des affaires du commerce d'outre-mer, et comme leurs risques sont plus grands, elles travaillent avec leur propre capital, contrairement à ce que font les banques de dépôt.

Un tableau du marché financier anglais ne serait complet qu'à la condition de parler des succursales des grands établissements de crédit du continent, surtout français et allemands ; mais nous ne devons pas oublier

(1) V. Annexe II à la I[re] Partie.

que notre étude se borne à la structure économique du marché et nous limite en conséquence aux institutions purement anglaises.

Il nous restera donc seulement à définir le rôle de quelques intermédiaires de la finance dont les affaires rentrent dans le cadre de la banque au sens le plus général de ce mot. Nous voulons parler des bill-brokers ou courtiers en lettres de change, d'une part, des stock-brokers and jobbers, ou courtiers en valeurs d'autre part.

Telles sont les diverses institutions qui constituent le marché financier anglais et dont nous nous proposons d'étudier rapidement le rôle en commençant par les banques de dépôt.

I. — Banques de dépôt.

C'est à « Lombard street », livre déjà vieux mais qui mérite toujours sa vieille réputation, que nous demanderons de nous enseigner ce qu'est une banque en Angleterre. Bagehot, voulant préciser le sens anglais du mot banquier par rapport au sens continental du mot, se sert de l'exemple de MM. Rothschild qui, aux yeux de l'étranger, sont des banquiers s'il en est.

Or en Angleterre ils ne le sont pas ; ce sont des merchants. Ils se servent cependant, et en grande abondance, de l'argent des autres, ce qui est le trait caractéristique, selon Gilbart lui-même (1), du commerce de banque. Oui, mais s'ils ont de grandes sommes prêtées entre leurs mains, c'est à des termes plus ou moins longs. Or les banquiers anglais font toutes leurs affaires en réunissant de

(1) V. Sykes E., *Gilbart on banking*, George Bell and Sons, London, 1907, t. I, p. 131.

petites sommes qui toutes sont payables à court terme ou à vue.

La définition que donne Skinner dans son répertoire des *London Banks* concorde donc parfaitement avec celle de Bagehot, lorsqu'il dit : « Le nom de banque est généralement donné à une institution (compagnie ou maison privée) qui reçoit de l'argent en dépôt et paye à vue les chèques qui lui sont présentés. »

Il résulte de ces définitions que les seules véritables banques en Angleterre, au sens propre du terme, sont les banques de dépôt ; et le développement de ces banques a été beaucoup plus rapide ici qu'en aucune autre partie du monde (1). Cela est dû sans doute d'abord à la situation insulaire de l'Angleterre qui a valu à ce pays une histoire politique moins troublée que celle des pays continentaux. Par cela même de bonne heure la propriété s'y trouva plus sûre et la confiance plus générale. D'autre part, tout ce qui a favorisé la substitution du règlement par chèques au règlement par billets de banque a poussé à l'extension des banques de dépôt. En ce sens il faut relever l'influence de l'Act de 1833 qui interdit l'émission de billets au porteur aux Joint stock banks nouvellement fondées, qui en même temps les a portées à offrir au public toute facilité d'avoir un compte courant en banque et prêté à une rapide extension des succursales. De même il faut noter l'influence d'une haute densité de population et l'absence relative de population rurale, d'où résulte l'accès facile pour tous d'une ville possédant un bureau de banque, fait qui a beaucoup contribué à l'usage des dépôts et du chèque. Le fait est que le développement des

(1) V. ch. II, pp. 20 et sq.

banques de dépôt est intimement lié, comme nous le disions déjà dans notre préface, à la concentration des capitaux, or cette concentration a atteint en Angleterre un bien plus haut degré qu'en aucun autre pays, et pour le prouver tout de suite mieux que par de longs discours, il nous suffit de constater que les quatre plus grandes banques d'Angleterre possèdent à elles seules plus de 6 milliards de francs de dépôts (contre 4.227 millions dans les quatre premiers établissements français, contre 4.331 millions dans les huit premiers établissements allemands), et le total pour les dix premiers établissements anglais s'élèverait à plus de 11 milliards de dépôts (1).

Nous aurons à reprendre ces chiffres dans un chapitre suivant, c'est pourquoi nous n'y insistons pas dans ce chapitre consacré à la description du marché financier.

Nous avons dit que les banques de dépôt se divisaient naturellement suivant leur constitution en maisons particulières (Private bankers) et en sociétés par actions (Joint stock banks). Nous commencerons par les premiers, qui sont aussi les premiers en date et furent longtemps les seuls banquiers de l'Angleterre.

A. — *Private bankers.*

Les banquiers particuliers, dont le nombre aujourd'hui ne cesse de décroître (de quarante qu'ils étaient en 1810 au Clearing house de Londres, il ne reste plus qu'un banquier depuis 1903 à cette importante institution), sont à l'origine de tout le système de banque en Angleterre, et cette origine remonte à des temps très anciens, car les

(1) V. à ce sujet le compte rendu de la réunion du 5 octobre 1909 de la Société d'économie politique dans le *Rentier* du 17 octobre 1909 (MM. Neymarck, Ullmann, etc.).

banquiers ont pour prédécesseurs immédiats les Lombards et les goldsmiths ou orfèvres. Ces Lombards n'étaient autres que des marchands italiens des quatre républiques de Gênes, de Lucques, de Florence et de Venise. Ils étaient établis en Angleterre dès le XIII[e] siècle et jouissaient de nombreux privilèges particulièrement en ce qui concerne leurs fonctions de banquiers. Les rois d'Angleterre leur empruntaient souvent, et l'on ne peut passer sous silence le nom de la plus riche et de la plus ancienne de ces compagnies de Lombards : la Steel Yard Company, qui prêtait au roi toutes les fois qu'il avait un besoin pressant d'argent.

Cependant les véritables affaires de banque qui consistent, pour nous servir des termes de Gilbart (1), à emprunter de l'argent pour le prêter ensuite à un taux plus élevé, n'ont pas été pratiquées apparemment avant l'année 1645 qui ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la banque. Les goldsmiths, qui n'étaient auparavant que des changeurs, commencent alors à faire le prêt, en même temps que d'autre part ils reçoivent des fonds auxquels ils allouent un intérêt. Ils servent d'intermédiaires pour la perception des rentes. Ils prêtent au roi avec la garantie des impôts. Les reçus qu'ils émettaient pour les dépôts d'argent faits entre leurs mains circulaient dans le public et étaient connus sous le nom de « Goldsmiths notes ». On peut les considérer comme les premiers billets de banque émis en Angleterre.

A la fin du XVII[e] siècle, les goldsmiths (ou new fashioned bankers) commencèrent à percevoir les rentes des terres et à allouer un intérêt à toute somme déposée entre leurs

1. Sykes E., *op. cit.*, p. 23 sq.

mains, pourvu toutefois que le crédit dure au moins un mois. L'attrait de cet intérêt fut si grand que les banquiers obtinrent des sommes considérables à leur caisse (et nous ne pouvons nous empêcher de noter le début, et début très précoce de la concentration des capitaux). Ils prêtaient d'autre part à des taux très élevés, 10, 20, 30 o/o, mais on doit dire à leur décharge que les intérêts n'étaient pas toujours payés régulièrement et que quelquefois même le capital ne leur était jamais remboursé (ce qui leur arriva en particulier avec Charles II, 1672).

Les affaires de banque restèrent exclusivement entre les mains des goldsmiths jusqu'à l'établissement de la Banque d'Angleterre (1694) ; après quoi d'ailleurs ceux-ci continuèrent leurs affaires exactement comme auparavant.

En 1705, ils obtinrent des facilités plus grandes résultant de l'amendement de la loi sur les billets à ordre (3 et 4, Anne, c. 8).

En 1714 le taux légal de l'intérêt fut réduit de 6 à 5 o/o. Cette réduction est due probablement à l'abondance de l'argent produite soit par l'émission de billets de banque de la Banque d'Angleterre, soit par l'accroissement des dépôts entre les mains des banquiers.

C'est à peu près en 1775 que les banquiers de Londres qui vivaient dans la cité ont établi le « Clearing house », en vue de faciliter leurs échanges.

Les plus anciennes maisons de banque de Londres sont celles de MM. Child et Co, de Temple Bar et de MM. Hoares de Fleet Street. Elles étaient établies avant la Banque d'Angleterre. Les autres sont, il est vrai, de date relativement récente.

On comptait 600 banquiers en Angleterre en 1808 et 721 en 1810. Depuis, le nombre des banquiers n'a cessé

de décroître, comme le montrent les chiffres suivants (1) :

1844 : 335 avec 93 agences
1875 : 251
1894 : 101 avec 464 agences
1903 : 42

Banquiers particuliers de Londres :

1810 : 40 Clearing house
1845 : 26 » »
1858 : { 25 Clearing bankers / 22 Non clearing bankers
1866 : { 14 Clearing bankers / 18 Non clearing bankers
1872 : { 13 Clearing bankers / 17 Non clearing bankers
1878 : { 12 Clearing bankers / 18 Non clearing bankers
1895 : { 5 Clearing bankers / 16 Non clearing bankers
1903 : { 1 Clearing banker / 11 Non clearing bankers.

Les maisons de banque particulières disparaissent ainsi soit par suite de décès, soit surtout par suite d'amalgamation (2). Elles partagent d'ailleurs ce sort avec les petites sociétés par actions qu'absorbent les plus puissantes. La tendance du jour est en faveur des grandes combinaisons, ce qui prouve d'ailleurs seulement que les grands établissements sont mieux adaptés aux opérations modernes que les petits,

(1) Ces chiffres sont empruntés à Easton (H.T.), *Hystory and principles of banks and banking,* Londres, 1904, p. 67.

(2) Voici la liste actuelle des banquiers particuliers telle que la

B. — *Joint stock banks.*

Après avoir vu la place qu'occupent les banquiers particuliers en Angleterre, place qui se restreint de jour en jour, nous avons à étudier une autre catégorie de banques de dépôt, celles des banques par actions, dont l'accroissement est tel que nous lui consacrerons un chapitre particulier. Nous n'examinerons ici que leur situation et leur rôle actuel.

On peut diviser les joint stock banks, pour la facilité de l'étude, en trois catégories (cette division d'ailleurs apparaît souvent dans les statistiques anglaises) :

1° Banques purement londoniennes.
2° Banques purement provinciales.
3° Banques londoniennes avec filiales en province.

Ces divisions qui peuvent aujourd'hui paraître quelque peu artificielles se conçoivent parfaitement pour qui veut bien envisager les banques à un point de vue historique, et elles ont l'avantage de faire ressortir d'une façon plus évidente l'orientation de la banque moderne.

donne *l'Economist* du 23 octobre 1909 (Seuls sont compris les banquiers qui publient leur bilan, les seuls ayant une importance véritable).

Banquiers	Capital et réserves	Dépôts et comptes cour.	Emission
1. Barnard Thos et C°. .	£ 80.000	£ 330.520	£ 8.910
2. Beckett's	600.000	5.429.920	51.655
3. Blydenstein	500.000	3.918.630	
4. Child et C°.	607.332	2.868.229	
5. Cocks Biddulph . . .	200.000	905.139	
6. Cox et C°	400.000	3.605.106	
7. Hoares (Chars.) et C° .	485.000	2.710.611	
8. Robarts Lubbock. . .	500.000	3.37 .331	
9. Simonds (Reading) .	100.080	863.479	6.370
Totaux.	£ 3.472.332	£ 24.008.969	£ 66.935

A la première catégorie n'appartiennent plus que Coutts et Cᵒ. et Glyn, Mills, Currie et Cᵒ, sociétés à responsabilité *illimitée*, que l'on classe tantôt dans les Joint stock banks (Economist), tantôt dans les Private banks (Bankers magazine). Mais plusieurs Joint stock banks ont appartenu et même jusqu'à ces dernières années à la catégorie des banques purement londoniennes. Tel est le cas de la London and County qui limita longtemps son rayon d'action à Londres et à sa banlieue, mais a étendu en quelques années un puissant réseau d'agences provinciales. Tel est le cas de la London Joint Stock bank dont le champ d'action fut limité jusqu'en 1909 à Londres et à sa banlieue, mais qui vient de changer radicalement de politique en s'amalgamant un grande institution provinciale : la York City and County bank. Tel est le cas de la Union bank qui, en 1902, par son union avec la maison Smith, Payne et Smiths, passa aussi dans la troisième catégorie. Tel est le cas de la London and Westminster qui vient de cesser d'exister individuellement pour former avec la London and County une vaste « London and provincial bank » sous le nom de London County and Westminster bank. La plupart de ces banques, bien qu'ayant déserté la catégorie des banques purement londoniennes, n'en ont pas moins gardé une forte position dans la cité dont les grandes maisons commerciales sont leurs clientes ; elles sont, de préférence aux autres, choisies comme agents et intermédiaires tant par les banques étrangères que par les banques coloniales anglaises.

Les banques purement provinciales sont encore au nombre de 25 à 30, mais elles disparaissent avec une extrême rapidité. Les plus importantes d'entre elles sont la Bank of Liverpool, la Manchester and County Bank, la

Lancashire and Yorkshire Bank, l'United Counties et la Wilts and Dorset Banking Company. Nous venons de voir disparaître en l'espace d'un an, par amalgamation : la North and South Wales Bank, la Stuckey's Banking Company, la Whitehaven Joint Stock Banking Company, enfin la York City and County, pour ne citer que les principales. Les sociétés provinciales sont forcées de se faire représenter à Londres soit par une maison particulière, soit par une société par actions qui leur sert d'agent. Aussi pour éviter ces frais supplémentaires, les plus fortes maisons provinciales ont-elles généralement préféré être leur propre agent sur la place de Londres. Pour arriver à ce but elles ont généralement absorbé les affaires d'une maison londonienne. Telle la Lloyds Bank, originaire de Birmingham, qui aujourd'hui a deux sièges principaux (head offices), l'un à Londres et l'autre à Birmingham et est entrée sur le marché de Londres en se fusionnant, s'amalgamant, pour employer le terme technique, avec Barnett, Hoares et Cᵒ et Bosanquet Salt et Cᵒ, deux maisons londoniennes de vieille réputation. Tel est le cas de la London City and Midland Bank établie à Birmingham en 1836 et enregistrée sous le nom de Birmingham and Midland bank Ldt., 1880. Elle absorba la City bank, en 1898, vieille banque de Londres qui dès 1856 avait été admise au Clearing house. On pourrait multiplier ces exemples qui sont nombreux en effet, mais nous voulons arriver à constater tout de suite que la catégorie de beaucoup la plus importante aujourd'hui est celle des banques londoniennes avec filiales en province (London and provincial banks). Sans doute ces banques ne sont guère plus d'une quinzaine ; mais elles sont de beaucoup plus importantes que les banques de province ; ce sont les Barclay,

les Lloyds, les London County and Westminster, les London City and Midland, etc., etc. Toutes les grandes institutions ont eu en effet avantage à étendre leur champ d'activité à la province, si elles étaient londoniennes, à porter leur siège principal à Londres si elles étaient provinciales. Il est curieux de constater qu'aucune banque n'a été fondée dans le type de London and provincial bank et que c'est aujourd'hui cependant la plus importante catégorie par l'importance des banques qui en font partie jusqu'au jour où ce sera aussi par le nombre de ces banques.

Toutes ces banques aujourd'hui fondues dans deux catégories (provincial, et London and provincial) ont certes gardé la trace de leur origine que l'on retrouverait facilement par l'étude de leur champ d'action propre, mais on peut dire d'une façon générale qu'elles ont toutes le même genre d'activité. Ce sont des banques de dépôt et uniquement des banques de dépôt : elles ne sont ni banques de crédit, ni banques de commerce : elles n'aiment même pas s'occuper de questions de change. D'ailleurs le simple rôle de banque de dépôt est doublé en Angleterre de ce fait que la circulation monétaire est extrêmement réduite et que pour suppléer à cette absence de numéraire, l'usage du chèque (qui suppose un compte courant créditeur) s'est développé comme nulle part ailleurs.

Les dépôts, avec le capital et les réserves représentent le passif de nos banques, l'examen d'un bilan quelconque de l'une d'elles nous apprend l'emploi de leur actif, qui généralement comprend :

1° Cash in hand, at call and short notice.

2° Investments.

3° Loans and discounts.

Le premier paragraphe comprend : le numéraire en caisse et à la Banque d'Angleterre, l'argent à vue (at call) et à court terme (short notice). Le montant de la caisse ne peut être donné exactement, mais il est en moyenne de 16 o/o pour les banques de Londres.

L'argent à vue (at call) sert en quelque sorte de réserve à la caisse ; mais il en diffère, surtout en temps de crise ; les prêts, faits ainsi, peuvent ne pas être remboursés, et le papier donné en garantie ne pas être payé. Cet argent à vue est en effet prêté en majorité aux bill brokers contre dépôt de lettres de change portant des signatures de premier ordre. L'argent à vue représente en moyenne 14 1/2 o/o de l'actif des banques de Londres. Il ne porte qu'un faible intérêt, ce qui tient au caractère essentiellement révocable du prêt. Mais cet intérêt est encore suffisant pour les banques de dépôt, si l'on remarque qu'elles ne servent aucun intérêt aux comptes courants créditeurs chez elles.

Quant aux disponibilités à court terme, les banques de dépôt les emploient surtout en reports ; le taux des reports n'est pas établi officiellement comme en France, mais il est déterminé par la concurrence et aussi par la qualité du stock-broker auquel ils sont consentis.

Les investments, qui forment le deuxième paragraphe, sont les valeurs en portefeuille. On les classe en général d'après leur sécurité :

1° Consolidés et autres fonds du gouvernement anglais.

2° Valeurs garanties par le gouvernement britannique (Indian Stocks, Indian Railway Guaranteed Stocks and Debentures).

3° Chemins de fer anglais.

4° Actions et bons des gouvernements coloniaux et étrangers, etc.

Les consolidés forment la partie principale et presque totale des valeurs en portefeuille ; les réserves et partie du capital des banques sont ainsi placées et en plus environ 18 o/o (en moyenne) des dépôts.

Les deux premiers paragraphes, — caisse, argent à vue et à court terme, — portefeuille de valeurs — forment donc environ 50 o/o de l'actif des banques (1).

Le troisième paragraphe comprend l'escompte du papier long à trois mois ou six mois, et les prêts. Le papier escompté est d'abord celui des propres clients des banques sans qu'elles se laissent aller toutefois à des avances disproportionnées avec l'importance du compte. D'autre part, les banques escomptent le papier portant la signature de bill brokers ou de banques coloniales et étrangères. Elles refusent de prendre directement le papier du commerçant, ce qui est une opération moins sûre ; l'escompte n'est pas pour elles une affaire, il doit rester une façon d'employer leur actif sans danger ; d'où leur exigence de signatures nombreuses et de premier ordre. L'usage les a fait arriver ainsi à des règles restrictives comparables à celles de la Banque de France qui n'escompte que le papier muni de trois signatures.

Quant aux prêts qu'elles consentent, ils sont généralement de peu d'importance vis-à-vis chacun de leurs clients, quoique la somme totale de ces prêts atteigne assez souvent un chiffre considérable. Ils consistent en avances en compte courant et quelquefois en prêts sur hypothèques.

(1) Il est notable que l'usage d'employer leur actif en fonds du gouvernement a fait subir de grosses pertes aux banques de dépôt, pertes résultant de la baisse sensible des consolidés.

A côté de ces fonctions de banques de dépôt, la fonction de banque d'émission qui est restée à quelques banquiers particuliers et à quelques sociétés par actions est d'une importance vraiment bien petite. Ce pouvoir d'émission est d'ailleurs limité par l'Act de 1844 (art. 10-22) aux banques qui ne possèdent aucun établissement à Londres (1), d'où il résulte, qu'en dehors de la Banque d'Angleterre, l'émission n'est plus faite en ce pays que par de petites sociétés ou maisons privées. En fait le nombre des banquiers privés autorisés à émettre des billets au porteur était en 1844 de 207 ; celui des sociétés par actions : 72. Ces nombres sont aujourd'hui respectivement de 11 banquiers et de 11 Joint stock banks (2). L'émission autorisée est respectivement de :

£ 18.450.000, pour la Banque d'Angleterre.
£ 449.799, pour les 11 Private banks.
£ 721.746, pour les 11 Joint stock banks.

(1) La section XXVI de l'Act de 1844 prévoit :

1° Qu'aucune nouvelle banque d'émission ne peut être établie dans le Royaume-Uni.

2° Que la circulation maxima de chaque banque d'émission en Angleterre sera égale au montant moyen de leur circulation pendant les quatre semaines finissant le 27 avril 1844.

3° Que si une banque n'ayant pas plus de six associés veut dépasser ce nombre, elle perdra son pouvoir d'émission (cela empêche les banquiers privés de s'unir à des Joint stock banks).

4° Qu'aucune union ne peut avoir lieu entre une Joint stock bank et un banquier privé ou deux Joint stock banks d'émission sans que l'un des deux perde son pouvoir d'émission.

5° Que toute nouvelle succursale où l'on se propose d'émettre des billets de banque doit payer une licence à part. De plus aucune banque n'est autorisée à prendre plus de quatre licences, quel que soit le nombre de ses succursales.

(2) V. *Bankers Magazine*, Londres, octobre 1909, p. 567.

au jour même où nous écrivons, alors que le montant autorisé de l'émission était en 1844 :

£ 14.000.000, pour la Banque d'Angleterre.

£ 5.153.417, pour les 207 Private banks.

£ 3.478.230, pour les 92 Joint stock banks.

On peut se rendre compte d'ailleurs, par les tableaux que nous donnons en annexes (V. tableaux, annexe II), que les banques autorisées à faire l'émission ne sont en aucune façon celles qui jouent le rôle principal dans le mouvement de concentration.

II. — Savings banks (1).

Quoique nous soyons parfaitement libres de limiter notre étude à telle ou telle catégorie de banques, nous ne voulons pas justifier le reproche que l'on pourrait nous adresser d'avoir fait un choix arbitraire. C'est pourquoi nous avons à définir en quelques mots le rôle et la place des savings banks en Angleterre avant de les éliminer de notre étude.

Les savings banks jouent en Angleterre le rôle de nos caisses d'épargne ; elles ont en effet pour unique objet d'encourager l'épargne ; ce sont de pures banques de dépôt, mais d'un ordre particulier. D'abord elles ne peuvent recevoir en dépôt que de petites sommes ; ensuite leurs disponibilités sont employées en fonds du gouvernement, enfin le nombre des déposants lui-même est limité, — en se servant du loyer comme indice, — aux seuls gens qui font partie de la classe la plus humble de la société.

(1) Sources principales de ce paragraphe : Sykes E., *op. cit.*, t. I, p. 201 et sq. ; *Bankers Magazine*, juillet 1908 ; *Growth of Saving's Bank deposits*, p. 13 et sq. ; octobre, 1909 ; *Trustee savings banks : investment departments and their competitive effect on Joint stock banks*, p. 475 et sq., etc.

Il y a aujourd'hui trois sortes de savings banks, la Post Office savings bank, c'est-à-dire la caisse d'épargne de l'Etat ; les Trustee savings banks dont les opérations sont rigoureusement régies par quelques actes spéciaux du Parlement, et enfin des institutions d'épargne qui ne sont gênées par aucune restriction législative, par exemple : la Yorkshire Penny bank et la National Penny bank.

La Post office Savings bank a pour chef officiel le Postmaster-General ; mais elle a un contrôleur qui est en réalité responsable de sa direction.

Les Trustee Savings banks ont chacune un bureau de directeurs connu sous le nom de Trustees ou Managers. Ce sont des hommes éminents dans chaque ville ou chaque district et exerçant une influence locale. Ce sont en réalité les directeurs de la banque, ils conduisent les opérations, choisissent le personnel, etc.

La Yorkshire Penny Bank et la National Penny bank sont dirigées par des conseils de directeurs. Elles ne sont pas enregistrées conformément aux Acts qui régissent les Savings banks et fixent leurs propres règles.

La première fonction de ces banques est d'encourager l'épargne ; c'est en ce sens qu'avait été rédigé l'Act de 1817 « to encourage the Establishment of Banks for Savings in England ». De nombreux Acts furent votés ensuite soit pour modifier le maximum de dépôt, soit pour abaisser le taux d'intérêt. Tel l'Act de 1828 (9, Geo. IV, c. 92) qui fixe le maximum de dépôt à £ 150, l'intérêt devant cesser lorsque le compte atteint £ 200. La limite actuelle des dépôts est de £ 50 par an et de £ 200 maximum, mais lorsqu'un individu a pris de l'argent dans l'année, il peut le remplacer en une ou plusieurs sommes.

Les Post Office savings banks qui furent créées en 1861

(24 Vict., c. 14) se conforment aux mêmes restrictions que les Trustee savings banks. Le taux d'intérêt y est de 2 1/2 o/o attribué au minimum de la balance mensuelle. Depuis 1828 le Parlement n'a pas fixé de taux minimum d'intérêt pour les Trustee savings banks qui ont sinplement à ne pas dépasser le maximum accordé par les statuts. Le tableau suivant montre les changements dans le taux d'intérêt alloué aux Trustees d'une part et le maximum que les Trustees peuvent payer à leurs déposants d'autre part (1).

Changements statutaires dans le taux d'intérêt.

Périodes	Taux d'int. payé par les commissionnaires de la Dette nationale aux Trustees. 0/0 par an £ s d	Taux d'intérêt maximum que les Trustees peuvent payer aux déposants. 0/0 par an £ s d
D'août 1817 au 20 novembre 1828.	4 11 13	Pas de maximum
Du 21 nov. 1828 au 20 nov. 1844 .	3 16 0 1/2	3 8 5
« 21 « 1844 « 20 « 1880 .	3 5 0	3 0 10
« 21 « 1880 « 20 « 1888 .	3 0 0	2 15 0
« 21 « 1888 à aujourd'hui . .	2 15 0	2 10 0

L'écart que l'on constate entre les deux taux d'intérêt constitue le bénéfice des Savings banks et leur permet de pourvoir à leurs propres dépenses. De tous ces traits il résulte que les Savings banks sont un genre de banques de dépôt d'un ordre particulier que l'on qualifierait en France de caisses d'épargne et qu'il n'y a pas lieu de les mêler à notre étude. Cependant, puisque nous avons commencé à en parler, nous voudrions montrer par un tableau leurs progrès rapides et dire jusqu'à quel point, par l'effet de la législation de 1904 sur les Investment departments

(1) V. *Bankers Magazine*, juillet 1908, p. 15.

elles peuvent entrer en concurrence avec les banques de dépôts.

Les progrès des Savings banks ont été considérables surtout depuis la fondation des Post office savings banks ; le tableau suivant le prouve clairement :

Progrès des dépôts dans les Savings banks
(*Royaume-Uni*)

Années	Trustee Savings banks £	Post office Savings banks £	Total £
1827.	14.189.000	—	14.189.000
1837.	19.610.000	—	19.610.000
1847.	30.207.000	—	30.207.000
1857.	34.781.000	—	34.781.000
1867.	36.534.000	9.750.000	46.284.000
1877.	44.239.000	28.741.000	72.980.000
1887.	47.262.000	53.974.000	101.236.000
1897.	48.464.000	115.897.000	164.361.000
1898.	49.995.000	123.144.000	173.139.000
1899.	51.405.000	130.119.000	181.524.000
1900.	51.456.000	135 550.000	187.006.000
1901.	51.966.000	140.593.000	192.359.000
1902.	52.505.000	144.605.000	197.110.000
1903.	52.540 000	146.135.000	198.675.000
1904.	52.281.000	148.339.000	200.620.000
1905.	52.723.000	152.111.000	204.834.000
1906.	53.009.000	155.996.000	209.005.000
1907.	52.152.000	157.518.000	209.670.000
Plus Investment Departments des Trustee Banks.			6.992.000
Trust Departments des Trustee banks . . .			2.168.000
Yorkshire Penny bank.			16.576.000
The National Penny bank			2.709.000
Total pour 1907.			£ 338.115.000

Le trait intéressant que nous devons signaler ici, puisque nous n'y reviendrons pas dans notre étude, est la concentration qui se produit dans les Savings banks : ainsi sur 222 Trustee banks ouvertes en 1907, et devant à leurs dépo-

sants £ 52.152.000, 15 banques seulement détenaient £ 30.021.000 de dépôts, c'est-à-dire 58 o/o. On doit dire que ces chiffres sont donnés pour le Royaume-Uni tout entier et qu'un examen en détail prouverait une concentration beaucoup plus grande en Ecosse qu'en Angleterre.

Le second point intéressant à signaler est le progrès des Investment departments surtout depuis 1904. En 1876, dix Trustee banks seulement avaient un Investment Department avec £ 1.020.919. En 1887, dix-huit banques avaient un departement supplémentaire avec £ 4.061.668. L'Act de 1891 (54 et 55, Vict. c. 21) mit un frein à ces progrès trop rapides. L'Act de 1904 (4. Edw. VII, c. 8) consacre au contraire l'Investment department dans lequel il est dorénavant possible de faire un dépôt supplémentaire de £ 500.

Le tableau suivant montre nettement l'effet de cette législation (1).

Trustee Savings banks. Investment departments.

Année au 20 novembre	Nombre des banques possédant un Investment department	Montant dû aux déposants dans ces départements
1892.	17	£ 4.115.000
1895.	12	« 4.541.000
1898.	12	« 4.422.000
1901.	12	« 4.396.000
1904.	12	« 4.726.000
1905.	24	« 5.471.000
1906.	31	« 6.317.000
1907.	33	« 6.992.000
1908.	35	« 8.109.000

En fait le montant des dépôts dans les investment départments a presque doublé depuis 1904 ; c'est simple-

(1) V. *Bankers Magazine*, octobre 1909, p. 479.

ment ce que nous voulions signaler, d'autant plus que l'on reproche généralement à la législation actuelle de faire sortir les savings banks de leurs fonctions propres et de leur faire jouer un rôle auquel elles ne sont pas destinées et d'une façon que l'on ne tolérerait pas dans une banque ordinaire (1).

Quoi qu'il en soit, les explications que nous venons de donner prouvent suffisamment que les Savings banks n'ont de banque que le nom, que ce sont des institutions d'un ordre tout spécial s'adressant à une clientèle particulière et qu'il n'y a en un mot pas de raison de les englober dans l'étude que nous nous sommes proposé de faire.

III. — **Foreign and colonial Banks. — Merchant Bankers.**

Nous avons vu le rôle important que jouent les banques de dépôt en Angleterre, les seules banques, au sens étroit du mot. Mais il y a à côté d'elles bien d'autres institutions financières, qui jouent le rôle de banques de crédit et de commerce ou d'intermédiaires de crédit et dont il nous

(1) « Les Savings banks sont encore dépourvues d'une réserve (cash reserve) suffisante. Les dépôts importants qu'elles ont entre les mains sont des dépôts en banque aussi bien que tous les autres dépôts en Grande-Bretagne.

En dehors des frais occasionnés par de nouvelles constructions, une somme d'environ £ 1.000.000 a été payée au Trésor, comme profits des Post Office savings banks entre les années 1876 et 1905. Cette somme n'a pu produire aucun effet sur les finances publiques. Si le département au lieu d'employer ainsi cet argent l'avait gardé comme réserve pour les époques difficiles, il aurait agi prudemment.

On aurait dû accumuler une réserve par le placement de cette somme en consolidés, mais on a refusé de le faire, refusé de faire aucune provision contre les risques ordinaires de banque auxquels le Post Master Général est aussi exposé que tout autre banquier. » *Bankers Magazine*, février 1907, p. 171.

faut étudier ici les fonctions pour nous justifier de ne pas les avoir comprises dans notre étude de la concentration.

Les banques de dépôt ont pour terrain propre et unique l'Angleterre ; elles n'ont pas de filiales à l'étranger, et quoiqu'elles comptent un grand nombre de banques étrangères dans leur clientèle, elles ne leur servent que de lieu de payement pour les chèques et les lettres de change tirés sur Londres, ou bien elles leur servent d'intermédiaire avec le reste de l'Angleterre. La finance des grandes affaires de commerce et de change, le placement des emprunts sont entre les mains des « merchant bankers » et des « Foreign and colonial banks ». Les « merchants », en dehors des opérations commerciales auxquelles ils se livrent, jouent le rôle, tantôt de banques de crédit, tantôt de sociétés financières, tantôt l'un et l'autre dans une plus ou moins large mesure et ils ne s'occupent qu'à titre accessoire de la gestion des dépôts.

On les qualifie quelquefois de « Foreign bankers and merchants » ; c'est qu'alors ils font eux-mêmes le trafic effectif des marchandises en même temps qu'ils procurent leur aide financière aux commerçants et aux producteurs étrangers pour lesquels ils agissent sur le marché de Londres. D'autres fois on les appelle « Foreign bankers and Bill-Brokers » ; on met ainsi en relief l'une de leurs spécialités qui est l'achat et la vente du papier étranger. Telle était autrefois la spécialité de Rothschild et de Baring (1).

Contrairement aux banquiers et banques de dépôts, qui,

(1) Il est notable que les merchants sont en grand nombre d'origine étrangère (V. Jaffé (Edgar), *Das englische Bankwesen*. Leipzig, 1905, p. 53), tels Rothschild, Baring, Frederik Huth et C°, John Henry Schröder et C°, etc., etc.

avant tout, doivent assurer la sécurité à leurs déposants, les merchant bankers, qui travaillent avec leur propre capital surtout, sont pleins d'initiative et de hardiesse ; ils sont les pionniers du développement et de l'expansion du marché anglais.

Leurs affaires principales sont l'achat et la vente de papiers étrangers, les crédits d'acceptation dont ne s'occupent pas les banques de dépôt, l'arbitrage des changes et des effets de commerce, l'importation et l'exportation des métaux précieux. Ils jouent encore un rôle important d'intermédiaire entre les capitalistes et les Etats emprunteurs, surtout les petits Etats qui ne peuvent traiter directement avec le public.

On voit que les merchant bankers, d'une part travaillant avec leur propre capital, d'autre part étant beaucoup plus des intermédiaires de la finance que de véritables banquiers, ne doivent pas être compris dans notre étude de la concentration.

Quant aux banques coloniales et étrangères, comme leur nom même l'indique, ce sont des institutions qui, bien qu'anglaises pour la plupart, n'ont pas leur terrain d'action en Angleterre.

Les banques coloniales ont un capital anglais et des directeurs anglais ; leur siège social est souvent à Londres et leurs filiales dans les colonies ; quelquefois le siège social est dans la colonie et il n'y a qu'une agence à Londres.

Les banques étrangères sont de deux sortes : les unes sont anglaises, mais établies dans le but de traiter les affaires de tel ou tel pays déterminé ; les autres sont des établissements totalement étrangers qui ont une succursale à Londres pour y traiter leurs propres affaires (tels le Cré-

dit Lyonnais, le Comptoir national d'escompte, etc.). Il faut mettre ces dernières absolument à part quoique dans les statistiques de l'*Economist* on voit figurer le Crédit lyonnais, la Deuthe Bank, etc.. à côté des Anglo-Austrian Bank, Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation, London and River Plate bank, etc...

Les « colonial and foreign banks » anglaises sont avant tout des intermédiaires dans les règlements internationaux. A côté de leurs affaires de change, elles s'occupent aussi du commerce des métaux précieux.

Une seconde branche de leur activité consiste à s'occuper de l'importation et de l'exportation des marchandises avec la colonie ou le pays qu'elles représentent. La banque de Londres, par exemple, recoit la marchandise d'un fabricant anglais et lui en paye une partie du prix (75 ou 80 o/o) contre la remise d'une lettre de change documentaire ; l'agence dans la colonie ou à l'étranger ne délivre la marchandise que contre payement de la lettre de change (1).

Enfin un rôle encore important des Colonial and Foreign banks est le placement à Londres des emprunts étrangers. C'est ainsi que la Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation, non contente d'être le banquier du gouvernement chinois, a négocié aussi un emprunt japonais en Angleterre.

Afin de ne laisser aucun doute dans la pensée du lecteur, nous donnons ci-joint deux listes : l'une des principales banques coloniales, l'autre des principales banques étrangères, telles que l'*Economist* les donne dans sa statistique

(1) V. sur le rôle des Colonial and Foreign banks, Jaffé Edgar, *op. cit.*, pp. 60 sq.

semestrielle (1) avec leur capital versé et le nombre de leurs agences (agences dans les colonies ou dans les pays étrangers), et le lieu du siège social pour les banques étrangères.

On se rendra facilement compte à la simple lecture des raisons sociales de ces banques que tout anglaises qu'elles soient de capital et de direction, leur champ d'activité n'est pas en Angleterre et qu'elles sont par conséquent en dehors de l'étude que nous nous proposons.

(1) V. *Economist*, 23 octobre 1909.

Colonial Joint Stock Banks ayant un établissement à Londres.

Banques	Agences	Capital versé en £
1. African Banking Corporation	34	400.000
2. Australian Joint Stock Bank	73	154.570
3. Bank of Adelaïde	72	400.000
4. Bank of Africa Ltd	58	1.000.000
5. Bank of Australasia	171	1.600.000
6. Bank of British North America	63	1.000.000
7. Bank of British West Africa	13	100.000
8. Bank of Mauritius	1	125.550
9. Bank of Montreal	144	2.958.905
10. Bank of New South Wales	277	2.500.000
11. Bank of New Zealand	150	500.000
Dº Pref		500.000
Dº 4 0/0 Guaranteed Stock		1.000.000
12. Bank of Victoria	83	1.061.250
Dº Act. de pref.		416.760
13. Canadian Bank of Commerce	202	2.054.795
14. Chartered Bank of India, Australasia and China	27	1.200.000
15. Colonial Bank	12	600.000
16. Commercial Banking Co of Sydney	171	1.500.000
17. Commercial Bank of Australia	138	95.169
Dº Act. de pref		2.117.350
18. Dehli and London Bank	7	337.625
19. English, Scottish and Australian Bank Ltd	116	539.437
Dº Perp. stock		2.654.394
20. Indian Specie Bank	14	499.205
21. London Bank of Australia	56	376.090
Dº Act. de pref.		171.930
22. Mercantile Bank of India	10	187.500
Dº Act. de pref.		375.000
23. Natal Bank Limited	29	129.420
Dº Act. de pref		370.580
24. National Bank of Australasia	167	1.192.440
Dº Act. de pref.		305.780
25. National Bank of India	21	800.000
26. National Bank of South Africa	68	1.100.000
27. National Bank of New Zealand	35	375.000
28. Netherlands Bank of South Africa	8	400.000
29. Queensland National Bank	65	413.322
Dº Interminable Inscribed Stock		3.106 769
30. Royal Bank of Queensland	22	495.600
31. Standart of South Africa	151	1.548.525
32. Union Bank of Australia	156	1.500.000
Totaux	2.614	38.163.416

Foreign Joint Stock Banks possédant un établissement à Londres.

Banques et sièges sociaux	Agences	Capital versé en £
1. Anglo-Austrian Bank, Vienne	9	2.500.000
2. Anglo-Egyptian Bank, Londres	8	500.000
3. Anglo-Foreign Banking Cº, Londres	néant	420 000
4. Anglo Italian Bank, Londres	»	10.000
5. Anglo-Japanese Bank, Londres	2	299.115
6. Anglo-South American, Londres	19	1.250 000
7. Banco de Chile, Santiago et Valparaiso	28	1.332.031
8. Banco español del Rio de la Plata, Buenos-Ayres	30	3.973.553
9. Bank of Egypt, Londres	4	625.000
10. Bank of Roumania Londres	1	300.000
11. British Bank of South America, Londres	11	650.000
12. Comptoir national d'escompte de Paris	159	6.000.000
13. Crédit lyonnais, Paris	250	10.000.000
14. Deutsche Bank, Berlin	12	10.000.000
15. Disconto Gesellschaft, Berlin	3	8.500.000
16. Dresdner Bank, Dresde	...	9.000.000
17. Hong-Kong et Shanghaï Banking Cº, Hong-Kong	27	1.500.000
18. Imperial bank of Persia, Téhéran	8	650.000
19. Imperial Ottoman Bank, Constantinople	50	5.000.000
20. Ionian Bank, Londres	83	15.510
21. London and Brazilian Bank, Londres	16	1.000.000
22. London and River Plate Bank, Londres	16	1.200 000
23. London Bank of Mexico and South America, Londres		480.000
24. National Bank of China, Hong-Kong	1	291.262
25. National Bank of Egypt, Le Caire	20	3.000.000
26. Société générale, Paris	714	12.000.000
27. Swiss bankverein	4	2.512.000
28. Yokohama Specie Bank	24	2.400.000
Totaux	1.427	85.708.471

IV. — Intermédiaires du crédit.

Après l'étude rapide que nous venons de faire du rôle sur le marché de Londres, des banques de dépôt, d'une part, et des « colonial and foreign banks », d'autre part, il nous reste à dire quelques mots des intermédiaires du

crédit dont les fonctions rentreraient plus ou moins sur le continent dans le cadre général de la banque.

Ces intermédiaires, demi-banquiers, selon le mot de Marx (1), sont les bill-brokers d'une part, les stock-brokers et jobbers d'autre part ; les premiers ont la spécialité de l'escompte, les seconds font le commerce des valeurs.

1° *Les bill-brokers* (2).

Les bill-brokers, courtiers en lettres de change, sont les intermédiaires entre les banquiers et les commerçants, c'est-à-dire entre ceux qui veulent acheter des lettres de change et ceux qui veulent les vendre. L'importance de leur rôle tient en particulier à la difficulté d'une connaissance parfaite du papier, connaissance qu'ils acquièrent par une longue expérience et en se tenant toujours au courant de la situation de leurs clients.

Les bill-brokers ne limitent pas leurs opérations au papier de banque (bank-paper, celui qui est accepté ou endossé par quelque grande banque ou compagnie de finance), ils escomptent aussi le papier endossé par des commerçants ordinaires, pourvu que leur situation soit suffisamment bonne. Ce papier de commerce (trade-bills) s'escompte à des taux plus élevés que le papier de banque, taux proportionnel aux risques.

Les bill-brokers achètent donc le papier et le gardent autant que possible jusqu'à échéance ; s'ils ont besoin de capitaux, ils se les procurent au moyen de l'argent à vue

(1) Marx, *Le capital*, III II, trad. Borchardt. Paris, Giard, 1902, p. 15.

(2) L. F. Straker, *The money market*, Londres, 1904, ch. x ; F. E. Steale, *Present. day Banking*, Londres, 1909, ch. VI ; Jaffé Edgar, *op. cit.*, pp. 73 sq., etc.

disponible sur le marché. Cet argent est prêté le plus souvent par les banquiers à des taux assez bas et avec la garantie des lettres de change qui leur sont alors endossées.

Les banquiers, nous l'avons vu, font eux-mêmes l'escompte des lettres de change de leurs clients ; mais cet escompte ne leur suffit pas et ils retirent de l'intermédiaire du broker un double avantage : d'abord, ils obtiennent une garantie de plus, la signature du broker, et d'autre part ils achètent au broker le papier à l'échéance qui leur convient suivant les besoins de leur caisse.

Le bill-broker, bon exemple du point extrême auquel est poussée la division du travail en Angleterre, est donc un intermédiaire utile, son rôle n'est cependant pas sans être critiqué et tout spécialement en temps de crise.

C'est alors, en effet, que le broker n'obtenant plus de crédit des banquiers se voit obligé de réescompter son papier à la Banque d'Angleterre et par conséquent de faire une brèche à sa réserve au moment le moins opportun.

Ce défaut d'organisation ressort directement de la constatation des diverses faillites importantes de bill-brokers dont chacune fut la cause directe ou indirecte d'une crise financière (1) :

1857	Sanderson et Cᵒ	passif de	£	5.000.000
1866	Overend, Gurney et Cᵒ .	—	»	11.000.000
1875	Sanderson et Cᵒ	—	»	7.000.000
—	Young Borthwick et Cᵒ .	—	»	2.500.000
1890	Baring Brothers (foreign bill-brokers)	—	»	21.000.000

L'expérience, il est vrai, a conduit à ne pas mettre de

(1) Edgar Jaffé, *op. cit.*, p. 80.

sommes trop considérables à la disposition d'une maison unique ; depuis quelques années d'ailleurs les affaires se sont en partie concentrées dans les mains de grandes sociétés par actions (Discount companies), qui présentent sur les brokers l'avantage de publier régulièrement des comptes et de faire ainsi connaître l'état de leurs affaires.

Quoique les bill-brokers ne doivent pas rentrer dans notre étude, nous ne devons cependant pas négliger de signaler la tendance à l'établissement de sociétés par actions en ce qui concerne même les délicates questions de l'escompte. En même temps que cette tendance à la concentration on doit aussi signaler une certaine tendance à l'intégration des affaires, car de plus en plus les discount companies ressemblent aux banques de dépôts, tandis que les banques de dépôt tendent par suite de l'augmentation de leur clientèle à escompter directement le papier qu'on leur présente.

2° *Les stock-brokers et les jobbers* (1).

De même que les bill-brokers sont les intermédiaires de la finance pour tout ce qui concerne les lettres de change, de même les stock-brokers et jobbers sont les intermédiaires en ce qui touche au trafic des valeurs.

Contrairement aux bill brokers qui ne sont pas organisés et dont les affaires peuvent être traitées et le sont effectivement dans une certaine mesure par les banques, les stock-brokers (inside) ont une organisation rigide ne comprenant qu'un nombre limité de maisons et auxquelles seules l'entrée à la bourse des valeurs est permise. Ils forment une corporation dont la direction est élue par la

(1) V. Francis E. Steele, *Present day banking*, Londres, 1909, ch. VI, p. 45 sq. ; Jaffé Edgar *op. cit.*, p. 82 sq.

collectivité et dont les membres obéissent à des règles rigoureuses.

Autour d'eux se groupent sans organisation, mais toujours soumis à certaines règles, ceux que l'on nomme les « outsiders », qui d'ailleurs ne peuvent agir à la bourse que par l'intermédiaire d'un « insider ».

A côté de ces deux sortes de brokers, sont également membres du Stock Exchange, les jobbers qui ne sont pas comme les brokers de purs intermédiaires, mais peuvent agir pour leur propre compte.

Brokers et jobbers ne se confondent pas : les jobbers forment un anneau spécial dans la chaîne des intermédiaires ; ils sont intermédiaires entre les brokers eux-mêmes. Ainsi on distingue dans le public deux catégories : celle des acheteurs et celle des vendeurs, l'une et l'autre s'adressent à un broker : le broker de chacune d'elles s'adresse au jobber qui traite spécialement l'affaire demandée (La spécialisation est poussée à un haut degré en Angleterre en ce qui touche les valeurs). Le Stock Exchange est divisé en effet en marchés de diverses sortes que constituent les jobbers. Il y a le Consol Market, l'American Market, le Mining Market, etc., et lorsqu'un broker reçoit un ordre soit d'achat, soit de vente il sait exactement à qui s'adresser pour son exécution.

On se plaint souvent de ces deux intermédiaires (1) que semble cependant justifier l'extrême diversité du marché des valeurs anglais, dont ils facilitent les transactions.

Ces explications données sur le rôle propre de ces intermédiaires, il nous faut voir le rôle qu'ils jouent vis-à vis

(1) Le broker reçoit une commission ; quant aux jobbers, ils ont l'habitude de coter deux cours l'un d'achat, l'autre de vente et dont la différence constitue leur bénéfice : « *The turn of the market* ».

des banques. Ce rôle ressemble beaucoup à celui des bill-brokers. En effet les stock-brokers n'ont pas un capital suffisant pour acheter et garder jusqu'à ce qu'ils puissent les vendre avec profit des masses de valeurs. Ils déposent donc les valeurs achetées dans une banque qui leur avancera l'argent dont ils ont besoin contre cette garantie. Ou encore les banques par leurs avances aux brokers, toujours contre garantie des valeurs, permettent à ces derniers de prolonger les affaires de spéculation de leurs clients. Ces opérations de report se font de la façon suivante : le client vend les valeurs au broker avec le droit de les racheter à un prix plus élevé. D'autre part, pour obtenir les fonds nécessaires à l'achat, le broker emprunte auprès des banques qui en revanche ont la garantie du dépôt des valeurs. Le broker se trouve payé par la différence entre l'intérêt que lui prend la banque et celui qu'il fait payer à son client.

Il nous a semblé intéressant de préciser le rôle des stock-brokers et jobbers aussi bien que celui des bill-brokers, parce que les uns et les autres se trouvent en relation avec les banques de dépôt ; mais on voit que par le genre même de leurs affaires, ils sortent du cadre d'une étude de la concentration dans la banque ; comme en sont sortis précédemment, mais cette fois plus pour le champ sur lequel ils exercent leur activité que pour la nature de leurs opérations, les « foreign and colonial banks » et les « merchant bankers ».

De cette courte étude du marché financier anglais, il résulte que les banques de dépôt forment sinon le tout, du moins la presque totalité de la banque purement anglaise. Les savings banks ont des règles spéciales et en particulier ne disposent pas librement de leurs fonds ; les

foreign et colonial banks, quoique recevant quelques dépôts anglais, n'ont pas pour champ d'activité l'Angleterre. Enfin les intermédiaires du crédit, stock-brokers, bill-brokers et autres, quoique dans un sens très large du mot ils soient un peu banquiers, ne peuvent à aucun point de vue rentrer dans notre étude.

Ce sont les banques de dépôt entre les mains desquelles se concentrent les capitaux et l'épargne du peuple anglais qui forment le seul champ utile d'investigations pour qui veut étudier la concentration dans la banque en Angleterre.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS. LEUR CONCENTRATION.

Dès le chapitre précédent on a pu voir que le mouvement de concentration avait pour base le développement des sociétés par actions ; sans la forme sociétaire on ne concevrait pas les vastes institutions qui seules sont à même de jouer le rôle que souvent des centaines de petites maisons privées n'arriveraient pas à remplir.

C'est donc à un historique de la formation puis du développement des joint stock banks que nous demanderons de nous enseigner comment la concentration devint possible en Angleterre et comment en effet elle se développa (1).

En l'année 1708 on avait inséré une clause dans la charte de la Banque d'Angleterre, qui prohibait l'établissement de toute banque ayant plus de six associés.

Cette clause empêchait la formation de toute espèce de société par actions ; cependant l'accroissement constant de la fortune publique et du commerce de la nation exigeait un plus grand nombre de banques. Il se forma alors une grande quantité de banques ayant chacune moins de

(1) Nous avons consulté principalement pour ce chapitre : Macleod, Henry Dunning, *The theory and practice of banking*, Londres, 1892 ; Sykes E., *op. cit.*, I, p. 118 sq.; II, p. 134 sq. et 432 sq. (chapitre dû à M. E. Sykes) ; Easton, *op. cit.* ; Straker F., *op. cit.*

six associés. — Il est à noter ici que la charte de la Banque d'Angleterre ne s'appliquant pas à l'Ecosse, des Joint stock banks y furent formées dès cette époque ; on sait que depuis leur développement fut tel qu'elles ont absorbé la presque totalité des affaires de banque en ce pays.

Mais ces banques (anglaises) de moins de six associés furent sans doute formées de façon trop hâtive, car on constata un grand nombre de faillites (environ 1.000 banques) de 1793 à 1818. Ce fut l'occasion de remettre en avant le principe des sociétés par actions.

Dès 1823 on essaya de persuader la Banque d'Angleterre et de lui faire abandonner son privilège au moins dans la mesure où il empêchait l'établissement de sociétés par actions. On n'y réussit pas, et rien de nouveau ne fut fait avant 1826.

Les nombreux désastres de l'année précédente étaient alors généralement attribués à la mauvaise direction des banques provinciales et le ministère fut assez puissant pour forcer la Banque à rendre son monopole injustifiable et à permettre enfin l'établissement de joint stock banks à plus de soixante-cinq milles de la métropole (1). L'Act de 1826 ne parle ni de la constitution ni du capital de ces sociétés, de sorte que chacune pouvait se choisir une forme particulière, déterminer son propre capital et faire toute publicité à ce sujet.

Peu de joint stock banks furent d'abord formées sous la garantie de cet Act ; les premières furent celles de Bradford, Lancaster, Norwich, etc. Ce sont seulement les années

(1) L'Act de 1826 dit : « That banks of an unlimited number of partners may be formed, provided that they shall not have any house of business in London, or at any place within sixty-five miles there of. »

prospères de 1852 et suivantes qui précipitèrent leur développement.

En 1833 vint le renouvellement de la charte de la Banque d'Angleterre et l'on décida de supprimer les restrictions vexatoires qui empêchaient les banques de créer des lettres de change ou des billets de moins de £ 50 payables à vue par leurs agents de Londres. En même temps on demanda aux banques de produire des comptes hebdomadaires, certifiés sous serment, du montant de leurs billets en circulation, et de faire parvenir aux « commissioners » de l'administration du Timbre une statistique trimestrielle du montant moyen de leur circulation.

C'est alors que l'attention générale se porta sur la découverte faite en 1822 par M. Joplin. Selon lui la charte de la Banque d'Angleterre n'empêchait pas la formation de joint stock banks à Londres et d'adopter un genre d'affaires semblable à celui des banquiers de Londres (1). Le cas fut soumis aux avocats de la Couronne, qui confirmèrent cette vue. Cette façon inattendue de tourner le monopole de la Banque remplit de consternation ses directeurs qui demandèrent la révision de la charte. Lord Althorp s'y refusa énergiquement et répondit qu'il voulait bien laisser à la Banque ses privilèges, mais qu'il s'opposerait à leur extension. Pour écarter toute espèce de doute à ce sujet, on inséra dans le Bank Charter Act une déclaration permettant expressément la formation de joint

(1) M. Joplin disait : « That public banks have not hitherto existed, more especially in London and Lancashire, seems to have risen from the want of a proper knowledge of the principle of banking rather than from de Charter of the Bank of England, which I find not prevent public banks for the deposit of capital from being established » (Cité par Easton, *op. cit.*, p. 54-55).

stock banks, « à condition qu'elles n'empruntent ou n'achètent en Angleterre aucune somme d'argent au moyen de lettres de change ou de billets payables à vue ou à quelque terme de moins de six mois (1). »

Cette déclaration ne resta pas longtemps sans effet et bientôt fut formée la première joint stock bank de Londres, la London and Westminster Bank (1854).

On peut se faire une idée des énormes difficultés qu'ont dû surmonter les organisateurs de ce grand établissement en rappelant qu'il ne fut pas constitué en la forme du Joint stock banking Act, qui n'avait pas force de loi dans le rayon de soixante-cinq milles de Londres, mais que c'était une simple association de droit commun. L'un des moindres inconvénients de cette constitution était que la banque ne pouvait soutenir en justice la moindre action sans énumérer tous ses associés, un à un, et l'on sait que la plus petite erreur d'orthographe dans l'un des noms aurait alors vicié la procédure.

La London and Westminster bank était la plus grande institution de droit commun qui existât en Angleterre ; toutes les autres joint stock banks de Londres formées avant l'Act de 1844, ne furent pas autre chose que des associations de droit commun. Les inconvénients insupportables de cet état de choses conduisirent à une proposition de loi faite au Parlement en vue de rendre le président de la London and Westminster bank capable de soutenir en justice tant activement que passivement les actions de la banque. Les directeurs de la Banque d'Angleterre s'y opposèrent fortement ainsi que Lord Althorp.

(1) « Provided they did not borrow or take up in England any sum or sums of money on their bills or notes payable on demand, or at any less time than six months from the borrowing there of. »

La Chambre des Communes donna 141 voix contre 35 en faveur du bill. Mais le gouvernement fut assez influent à la Chambre des Lords pour le faire rejeter.

Après cet échec, la London and Westminster adopta le plan de faire tous ses contrats par l'intermédiaire de fondés de pouvoir — trustees — et toutes les joint stock banks de Londres durent adopter ce procédé. Ces autres banques fondées sur les mêmes bases que la London and Westminster étaient la London Joint Stock bank (fondée en 1836), la Union bank (1839) : la London and County bank (1839) ; et la Commercial Bank (1840).

De nombreuses restrictions gênaient encore les banques, entre autres celle-ci que la London and Westminster, sous la direction active de Gilbart, essaya de tourner : aucune association ni société de plus de six membres ne pouvait accepter de lettres de change à moins de six mois de date ; défense qui existait aussi bien pour une société faisant la banque que pour toute autre. Mais les termes de l'Act ne défendaient pas le même acte à des fondés de pouvoir — trustees. — Si un fondé de pouvoir pouvait accepter, rien semble-t-il ne pouvait l'empêcher de le faire par procuration. On essaya de tourner par ce moyen le monopole de la Banque d'Angleterre. Le 21 février 1835 la banque de Saint-Albans tira une lettre de change de 25 livres sur la London and Westminster, payable à 21 jours de date. Cette lettre fut présentée le 23 à l'acceptation à la London and Westminster et acceptée de la façon suivante.

Accepted.

At 36, Throgmorton-str., per procuration of
the trustees of the London and Westminster Bank,
J.-W. Gilbart, *Manager*.

La Banque d'Angleterre se mit en devoir d'obtenir une sentence qui empêchât les banques d'accepter des effets en cette forme. Le cas fut plaidé et la *Cour des Common Pleas* estima qu'il y avait infraction au Bank Charter Act de 1833 et deux autres Acts en vigueur concernant la Banque d'Angleterre. Conformément à cette décision, le *Master of the Rolls* fit défense aux banques d'accepter des lettres de change à moins de six mois de date. Le seul résultat fut que les banques payèrent les effets tirés sur elles sans les avoir acceptés préalablement.

La London and Westminster Bank s'étant fait battre sur ce point, il incombait à la London Joint Stock bank d'entrer à son tour dans la lice contre la Banque d'Angleterre.

Elle s'entendit pour cela avec une banque du Canada, qui devait tirer sur M. George Pollard. M. Pollard devait accepter en son propre nom, mais la London Joint stock s'engageait à faire les fonds pour faire honneur à l'acceptation de M. Pollard. Ce genre de transactions devint usuel entre les deux banques. M. Pollard étant le directeur de la London Joint Stock, son acceptation valait en réalité pour celle de la banque.

La Chambre des Lords déclara le procédé ingénieux, mais non pas illégal, et les banques purent faire indirectement ce qu'on leur défendait de faire directement.

Tous ces détails historiques, que nous empruntons pour la plupart à la si intéressante histoire des Joint Stock banks de Macleod, montrent à quelles subtilités étaient réduites les sociétés par actions pour tourner les privilèges injustifiés de la Banque d'Angleterre.

D'autre part, la situation des joint stock banks était encore légalement très incertaine : De droit commun il est reçu que personne ne peut poursuivre une action à la fois activement et passivement. Si donc une même personne

était membre de deux associations, ces associations ne pouvaient agir en justice l'une contre l'autre ; de même aucune association ne pouvait poursuivre un de ses membres, ni *vice versa*. Or, on sait que les joint stock banks de Londres étaient des associations de droit commun, et, ce qui était vrai pour ces dernières l'était aussi pour elles. Le statut de 1838, c. 96, remédia à ces anomalies. Il décida qu'une banque pouvait poursuivre en justice un de ses membres comme un étranger, et le statut de 1840, c. 111, étendit ce droit aux cas criminels.

Il n'était pas légalement permis aux gens d'Eglise de faire le commerce, et l'on tenait pour nulles et illégales les associations à but commercial comprenant des gens de cet état. Or on s'aperçut un beau jour que la plupart des banques par actions en Angleterre étaient illégales et tous leurs contrats nuls parce que quelques-uns de leurs actionnaires étaient des clergymen.

La loi de 1841 (c. 14) fut votée pour obvier à cet inconvénient : elle déclara que de semblables associations n'étaient pas nulles ni illégales, et que leurs contrats étaient valables quoique quelques-uns de leurs actionnaires fussent des clergymen.

Telles étaient les difficultés aux prises avec lesquelles se trouvèrent successivement les Joint stock banks de Londres. Pour celles qui se formèrent au delà d'un rayon de soixante-cinq milles de Londres, il n'en était pas de même. Le législation de 1826 qui leur était applicable les avait laissées parfaitement libres en ce qui concerne leurs statuts, leur capital nominal et réel et tous les détails de leur administration ; on ne leur demandait pas non plus de publier de comptes. Le public restait donc dans l'ignorance absolue de l'importance et de la situation de la ban-

que, car chacune pouvait annoncer un capital nominal de £ 1.000.000, divisé en tel ou tel nombre d'actions. Mais il n'était donné à personne de savoir exactement combien d'actions avaient été payées réellement ; personne dans le public ne pouvait affirmer que seulement £ 500 avaient été versées sur un capital nominal de £ 1.000.000.

Or, vu le succès des premières joint stock banks, toutes ces libertés permirent à la spéculation de s'emparer de la nouvelle institution : de nombreux établissements furent créés, de trop nombreux même et de nombreuses faillites se succédèrent par suite d'inexpérience, comme il fallait s'y attendre. Des comités furent élus à la Chambre des Communes pour faire une enquête à ce sujet en 1836-1837 et en 1840-1841.

Les grands abus révélés au cours de cette enquête déterminèrent Sir Robert Peel à proposer une loi qui réglât la future constitution des banques. Le bill fut voté et devint l'Act de 1844 (Statute 1844, c. 113).

Ce Joint stock banking Act de 1844, qu'il ne faut pas confondre avec le Bank Act de la même année qui règle les conditions de l'émission fut complètement abrogé en 1857 quand on s'aperçut qu'il était absolument inadéquat aux fonctions qu'il devait remplir.

Le nouvel Act (Statute 1857, c. 49) contient les principales dispositions suivantes :

1° Toute société formée suivant les dispositions des Acts, Statute 1844, c. 113, ou Statute 1845, c. 75, doivent se faire enregistrer — register — avant le 1er janvier 1858, suivant le dit Act, sous peine de sévères pénalités.

2° Toutes règles des acts précédents incompatibles avec les règles des Joint-stock companies Acts de 1856 et 1857 sont abrogées.

3° Sept personnes ou plus peuvent se faire enregistrer sous forme de société autre que compagnie à responsabilité limitée, suivant cet Act, à condition que les actions entre lesquelles est divisé le capital soient d'au moins £ 100 chacune.

4° Le nombre des associés permis dans une société privée (private bank) est porté à dix.

Le principe de la responsabilité limitée avait été admis dès 1855 pour les Joint stock compagnies, excepté pour les joint stock banks.

Cette distinction inexplicable ne fut supprimée qu'en 1858.

Cet Act (Statute 1858, c. 91) contient les dispositions suivantes :

1° Tout ce qui dans le statut de 1857 empêchait les banques de se former sous le principe de la responsabilité limitée est aboli.

2° Toutes les banques d'émission sont sujettes à la responsabilité illimitée quant au montant de leur circulation : et cette responsabilité s'additionne à celle qu'elles ont de droit commun vis-à-vis leurs créanciers ordinaires.

3° Toute banque par actions doit se faire enregistrer suivant cet Act.

4° Toute compagnie formée dans les règles de cet Act doit publier chaque année, au 1er février et au 1er août, un état de son actif dans les formes prescrites par l'Act.

Nous sommes ainsi arrivés (1) à la législation actuelle (2)

(1) En suivant toujours de très près le texte de Mac Leod, le plus digne de foi auquel on puisse se référer en ces matières.

(2) V. quelques paragraphes de la loi de 1908 que nous donnons dans l'annexe I.

(à quelques modifications près) qui a enfin permis un large développement des Joint stock banks, et avec lui un mouvement de concentration important.

La période des difficultés législatives est passée, seuls à partir de cette date entrent en jeu les facteurs économiques.

Le tableau suivant que nous empruntons à Easton (1) nous montre le nombre des Joint stock banks qui furent fondées dans les périodes quinquennales suivantes :

1826-30 =	10
1831-35 =	28
1836-40 =	34
1841-45 =	3
1846-50 =	0
1851-55 =	1
1856-60 =	0
1861-65 =	26
1866-70 =	5
1871-74 =	11

C'est à peu près à cette dernière période que le nombre des Joint stock banks anglaises a atteint son maximum (2). Depuis ce nombre non seulement n'a pas augmenté, mais même n'a pas cessé de décroître. Le tableau suivant (3) montre en quelques chiffres la progression, puis la dégression de ce nombre.

(1) Easton, *op. cit.*, p. 60.

(2) Il est extrêmement difficile de donner une statistique absolument exacte des Joint stock banks pour ces périodes primitives ; les statistiques que l'on trouve variant suivant les diverses catégories de banques qui y sont comprises.

(3) V. Easton, *op. cit.*, p. 60.

	1845	1860	1865	1870	1875	1895	1902
Banques purement londoniennes	4	7	11	12	12	5	3
London and provincial banks................	1	2	9	8	7	12	20
Banques provinciales...	—	85	93	92	99	82	44
	5	94	113	112	118	99	67

On remarque que depuis 1875 seul le nombre des London and provincial banks a augmenté régulièrement tandis que ceux des banques londoniennes et des banques provinciales subissent une rapide dégression.

Les statistiques que donne l'*Economist* (1) semblent aller à l'encontre de ce que nous avançons ici. Le nombre des banques relevées dans le premier supplément semestriel (20 oct. 1877) était en effet de 50 ; en 1889 ce nombre dépassait 100 et il est revenu de nouveau aujourd'hui (23 oct. 1909) à 50. Mais en réalité cette statistique dont nous aurons à faire un fréquent usage ne comprend que les banques publiant leurs bilans. Or le nombre de ces banques était relativement restreint en 1875, tandis qu'il comprend la presque totalité des banques aujourd'hui et depuis quelques années déjà. On ne peut en conséquence pas tenir compte du chiffre de 50 pour l'année 1877, alors que ceux de 1889 jusqu'à l'époque actuelle sont le plus près possible de la réalité (c'est-à-dire du nombre total des banques).

Voici d'ailleurs une autre statistique faite un peu différemment, dont les chiffres ne concordent par conséquent

(1) V. Reports of Joint stock banks of the United Kingdom, supplément semestriel (mai et octobre) de l'*Economist* de Londres paraissant depuis 1877.

pas exactement, mais qui permet de constater la même diminution du nombre des banques.

Le Bankers Magazine de juillet 1908 (Banking amalgations, England and Wales), estime qu'il y avait au moins 600 banques séparées en Angleterre et Pays de Galles entre 1825 et 1835.

Ce nombre passerait à 460 ou 470 en 1845.

Enfin les chiffres suivants sont donnés d'après le Banking Almanac (ils contiennent par conséquent toutes les banques, même celles qui ne publient pas de bilan) :

1878	Banques privées.	257
	Joint stock banks	118
	Ensemble.	375
1896	. . . .	270
1907	. . . .	160

« Mais de ce dernier nombre, 160, il faut faire une considérable déduction pour avoir le chiffre exact des banques proprement dites. Au moins 100 sur 160 sont en effet des Discount Houses, des Exchange brokers, des Army and Navy agents, des Dealers of foreign Exchange et autres agents, ayant quelquefois une situation très élevée, mais qui ne sont pas à proprement parler des banquiers...

« D'où il résulte que le nombre des banques dans le sens ordinaire du mot, en Angleterre et Pays de Galles, ne dépasse pas aujourd'hui 50 à 55, et le plus petit nombre est sans doute plus près de la vérité (1). »

Il est vrai que dans la liste de 160 on comprend des private banks : mais une maison commerciale peut être enregistrée sous le nom de banque, sans qu'elle fasse pour cela ce qu'on appelle ordinairement des affaires de ban-

(1) *Bankers Magazine*, juillet 1908, p. 8.

que. Ainsi il y a des maisons qu'on appelle banques et qui cependant ne reçoivent pas de dépôts et sur lesquelles on ne tire pas de chèques régulièrement.

On voit que ces chiffres (375, 270. 160) quelque différents qu'ils soient au premier abord, concordent au fond avec ceux de l'*Economist* si on se donne la peine d'analyser leur contenu.

Cette réduction du nombre des banques ne prouve en rien que les affaires de banque soient moins prospères aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1875. Elle est due tout simplement soit pour une petite part à la liquidation volontaire ou non de quelques banques, soit pour la plus grande part (la presque totalité) aux amalgamations.

Ce n'est donc pas à une diminution de la banque à laquelle nous assistons, mais à un mouvement de concentration ; mouvement dont nous ne pouvons mieux marquer l'ampleur qu'en étudiant parallèlement à la diminution du nombre des banques, l'augmentation et l'accroissement des établissements survivants.

C'est ce que nous allons faire en passant en revue les progrès de la banque sous les trois titres suivants : succursales. ressources (capital et réserves), dépôts.

§ 1. — Succursales (*branches*).

William Newmarh estimait qu'en 1838 le nombre total des bureaux de banque de toute la Grande-Bretagne était de 2.008. A elles seules quatre banques aujourd'hui en possèdent 2.070 (1) :

London City and Midland Bank. Ldt	618
Lloyds Bank, Ltd	560
Barclay et Company, Ltd.	464
Capital and Counties Bank, Ltd	428
	2070

(1) V. *Bankers Magazine*, février 1909, p. 185.

Voici d'ailleurs les statistiques que donne à ce sujet le *Bankers Magazine* de 1909 (fév.) pour la Grande-Bretagne et l'Irlande (1) :

Total des bureaux de banques en Grande-Bretagne et Irlande.

Dates	Nombres	Prop. par rapport à 1858 (1858 = 100)
1858.	2.008	100
1866.	2.588	130
1872.	2.924	145
1878.	3.554	178
1886.	4.460	223
1896.	5.627	281
1897.	5.811	290
1898.	6.119	310
1899.	6.381	320
1900.	6.512	325
1901.	6.645	332
1902.	6.843	342
1903.	7.053	352
1904.	7.238	360
1905.	7.393	370
1906.	7.507	375
1907.	7.676	383
1908 (2)	7.861	393

On voit que ce nombre de 7.753 a à peu près quadruplé en l'espace d'un demi-siècle.

Cette statistique que nous donnons pour la Grande-Bretagne et l'Irlande (les chiffres de 1858 à 1878 sont dus à Newmar qui n'a pas donné les chiffres spéciaux pour l'Angleterre) serait encore plus frappante si nous pouvions la

(1) V. *Bankers Magazine*, février 1909, p. 159.

(2) Le nombre 7.861 comprend 108 bureaux de foreign and colonial banks qui ont un bureau à Londres. Le chiffre rectifié serait 7.753.

donner pour l'Angleterre seule. En effet, d'une part le développement de la banque est moins intense en Irlande, d'autre part ce développement s'est fait d'une façon beaucoup plus hâtive en Ecosse. Nous constatons en effet dans les statistiques suivantes que l'Écosse avait déjà 812 bureaux ouverts en 1872, soit un bureau pour 4.137 habitants tandis que l'Angleterre n'avait encore qu'un bureau pour 12.766 habitants ; mais tandis que le nombre des bureaux est passé pour l'Angleterre de 1.779 à 5.832, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé, ce même nombre relatif à l'Ecosse n'a même pas doublé (812-1211) entre 1872 et 1908. On constate de même que sur les 4.314 bureaux ouverts en Grande-Bretagne et Irlande entre 1876 et 1908 (compris) :

3.700 l'ont été en Angleterre.
12 — dans l'Ile de Man.
304 — en Écosse.
298 — en Irlande.

soit environ 86 o/o en Angleterre et 14 o/o seulement dans les autres pays.

Ces bureaux sont aujourd'hui répartis en Angleterre comme le montrent les tableaux suivants (pp. 64 et 65) (1). Nous donnons également à titre de comparaison la répartition des succursales pour l'Ile de Man, l'Écosse et l'Irlande.

Il ressort de ces tableaux que quatre banques ont plus de 400 bureaux, trois en ont plus de 200 et 12 plus de 100. Elles possèdent à elles seules 4.737 bureaux sur 5.699 ouverts en Angleterre ; c'est dire qu'en ce qui concerne les succursales le mouvement de concentration a déjà atteint

(1) Ces tableaux sont pris dans le *Bankers Magazine* de février 1909, pp. 183 et 184.

en Angleterre un degré très avancé, quoiqu'il ne soit pas aussi élevé qu'en Écosse où 10 banques possèdent la totalité sauf 1 des bureaux ouverts.

Proportion du nombre d'habitants pour chaque bureau de banque ouvert en Grande-Bretagne en 1872, 1881, 1891, 1907.

	Bureaux de banque	Population	Nombre d'habitants pour chaque bureau
1872		1871	
Angl. et Pays de Galles.	1.779	22.712.266	12.766
Ecosse.	812	3.360.018	4.137
Irlande	333	5.412.377	16.252
Grande-Bretagne. . . .	2.924	31.484.661	10.760
1881		1881	
Angl. et Pays de Galles.	2.302	25.974.439	11.283
Ecosse.	987	3.735.573	3.780
Irlande	398	5.174.836	13.002
Grande-Bretagne. . . .	3.687	34.884.848	9.461
1891		1891	
Angl. et Pays de Galles.	3.628	29.002.525	7.885
Ecosse.	988	4.025.647	4.074
Irlande	574	4.704.750	8.196
Ile de Man	15	—	—
Grande-Bretagne. . . .	5.205	37.732.922	7 249
1908		1901	
Angl. et Pays de Galles.	5.832	32.527.843	5.577
Ecosse.	1.211	4.472.103	3.693
Irlande	795	4.458.775	5.608
Ile de Man	23	55.598	2.417
Grande-Bretagne. . . .	7.861	41.514.319	5.281

Ce tableau est extrait du Banking Almanac pour 1909, p. 26.

BUREAUX DE BANQUE DU ROYAUME-UNI.

(*a*) Angleterre et Pays de Galles.

Siège principal	Bureaux ouverts tous les jours	Bureaux ouverts périodiquement	Total	Siège principal	Bureaux ouverts tous les jours	Bureaux ouverts périodiquement	Total
2	440	115	557	1	18	6	25
1	410	102	513	1	15	8	24
1	308	155	464	1	10	12	23
1	335	92	428	1	8	8	17
1	241	74	316	1	13	3	17
1	221	46	268	1	15	...	16
1	207	47	255	1	10	4	15
1	153	35	189	1	11	2	14
1	115	70	186	1	10	2	13
1	126	57	184	1	8	4	13
1	135	43	179	1	10	2	13
1	139	29	169	1	11	...	12
1	165	5	171	1	5	4	10
1	128	37	166	1	5	4	10
1	101	38	140	1	8	1	10
1	84	42	127	1	7	1	9
1	103	12	116	1	8	...	9
1	83	21	105	1	5	3	9
1	88	13	102	1	3	4	8
1	79	22	102	1	3	4	8
1	80	14	95	1	6	1	8
1	70	9	80	1	6	...	7
1	55	15	71	1	2	3	6
1	23	23	47	1	4	...	5
1	45	...	46	1	4	...	5
1	21	24	46	1	1	...	2
1	36	...	37	1	1	...	2
1	16	16	33	1	1	...	2
1	17	14	32	1	1	...	2
...	31	...	31	1	1	...	2
1	15	12	28	100	...	...	100
				161	4,280	1,258	5,699
Succursales en Angleterre des Banques d'Ecosse et d'Irlande				...	25	...	25
Bureaux des Banques coloniales et étrangères en Angleterre				88	20	...	108
Total				249	4,325	1,258	5,832

Note. — L'amalgamation de la North and South Wales Bank avec la London City and Midland n'est pas comprise dans le tableau ci-dessus.

(*b*) Ile de Man.

Siège principal	Bureaux ouverts tous les jours	Bureaux ouverts périodiquement	Total
I	7	...	8
A	6	...	6
B	6	...	6
C	3	...	3
I	22	...	23

(A) Lancashire and Yorkshire Bank, Limited. Head Office in England.
(B) Parr's Bank, Limited. Head Office in England.
(C) Lloyds Bank, Limited. Head Office in England.

(*c*) Ecosse.

Siège principal	Bureaux ouverts tous les jours	Bureaux ouverts périodiquement	Total
1	164	...	165
1	163	...	164
2	152	4	158
1	146	6	153
1	149	...	150
1	135	5	141
1	133	6	140
1	120	2	123
1	15	...	16
1	...	...	1
11	1,177	23	1,211

(*d*) Irlande.

Siège principal	Bureaux ouverts tous les jours	Bureaux ouverts périodiquement	Total
1	73	85	159
D	98	22	120
1	58	41	100
1	64	26	91
E	56	30	86
1	46	30	77
1	45	30	76
1	51	21	73
1	7	3	11
1	...	...	1
1	...	...	1
9	498	288	795

(D) National Bank, Limited. Head Office in London.
(E) Provincial Bank of Ireland, Limited. Head Office in London

§ 2. — Ressources (capital et réserves).

Nous étudions dans un seul paragraphe à la fois le capital et les réserves. Si, en effet, le capital est la première chose à considérer puisqu'il indique l'importance des affaires, les réserves ne sont pas moins intéressantes, car elles indiquent mieux que le capital, la prospérité et la solidité des affaires. Quoiqu'elles ne soient pas souscrites de la même manière que le capital par les actionnaires, elles n'en sont pas moins leur propriété. Elles forment une sorte de second capital dont la banque a l'usage sans avoir à payer de dividende sur son montant.

L'augmentation des ressources (capital et réserves, *banking capital*) des banques, sans avoir suivi une progression aussi régulière que le développement des succursales, n'en est cependant pas moins très marquée en Angleterre.

Cet accroissement entre les années 1876 et 1908 n'est pas moindre de £ 46.356.585, soit plus de 1.150 millions de francs, savoir :

en capital versé . . . . £ 24.323.727
en réserves . . . . « 22.032.858

Le tableau suivant donne le détail de cette progression année par année, et les notes expliquent tout chiffre qui peut sembler tant soit peu anormal.

Accroissement ou diminution du capital et des réserves des banques anglaises de 1876 à 1908.

Années		£	Années		£
1876.	+	1.817.610	1893 (9)	+	124.162
1877.	+	1.383.152	1894 (10). . . .	—	409.380
1878 (1)	+	195.527	1895 (11). . . .	+	484.933
1879.	+	1.198.226	1896 (12). . . .	—	412.486
1880.	+	2.988.001	1897 (13). . . .	—	884.833
1881 (2)	+	471.840	1898.	+	1.923.093
1882.	+	1.000.217	1899.	+	2.314.322
1883.	+	2.400.902	1900 (14). . . .	+	897.532
1884.	+	2.135.456	1901.	+	1 938 810
1885 (3)	+	1.821.613	1902.	+	1.307.583
1886.	+	311.616	1903.	+	1.434.306
1887.	+	127.606	1904 (15). . . .	—	674.040
1888 (4)	+	451.658	1905 (16). . . .	—	294.231
1889 (5)	+	1.155.074	1906 (17). . . .	+	405.764
1890 (6)	+	2.640.115	1907 (18). . . .	—	250.314
1891 (7)	+	11.079.962	1908 (19). . . .	—	151.280
1892 (8)	+	7.424.069	1876-1908. . . .	+	46.356.585

				Capital
(1)	1878.	Faillite de la West of England Bank .	—	906.666
(2)	1881.	Réduction de la Midland Bkg Co. . .	—	255.000
(3)	1885.	Formation en société par actions de Glyn Mills Currie and C°	+	1.500.000
(4)	1888.	Formation de Grant and Madison's Union Banking C°	+	100.000
(5)	1888.	Formation en sociétés par actions de : Bolithos £ 250.000, Garfits £ 250.000, Morlocks £ 115.000 . .	+	615.000
(6)	1890.	De même : Battens £ 90.000. J. Stuart et C° £ 200.000. Melville and C° £ 100.000	+	390.000
		Borwick, Lechmer and C° publient leurs comptes	+	150.000

(7) 1891. Publication de comptes de banques privées . . . . + 5.650.394

(8) 1892. Publication de comptes de banques privées . . . . + 5.614.811

Formation de Coutts and C° en Joint Stock C°. . . . . + 1.000.000

(9) 1893. Absorption de l'Imperial Bank Ltd par la London Joint Stock. . . . . — 875.000

(10) 1894. Absorption de : Croxon Jones et C° £ 35.000. Hull Bkg C° £ 300.000. Preston Union Bk £ 40.000. Sir S. Scott Bt. and C° £ 400.000 . . . . — 775.000

(11) 1895. Harrod's Stores Ltd £ 247.207. Polyth and C° Ltd £ 120.000 . . . . + 367.207

(12) 1896. Carlisle City et District bk Ltd absorbée. . . . . — 100.000

Réduction du capital de Consolidated Bk. Ltd . . . . — 264.630

Liquidation de la London et Universal Bk Ltd . . . . — 156.000

(13) 1897. Absorption de Huddersfield Bkg C° Ltd £ 636.575. North Western Bank Ltd £ 485.000. Bank of Bolton £ 390.084 . . . . — 1.511.659

(14) 1900. Absorptions, sans accroissement correspondant de capital de Ashton Stalybridge, etc. £ 470.000. Brown Janson and C° £ 1.000.000. Licesterchirs Bkg C° £ 640.000. Liverpool Union Bk. £ 1.000.000. Oakes Bevan and C° £ 75.000 ; Parsons, Thomson and C°. . . £ 100.000 Woodbridge Lacy and C° £ 100.000 . . . . . £ 2.985.000 Liquid. London and Northern Bk. . . . . . £ 222.746 — 3.207.746

(15) 1904. Absorptions de Bradford Commercial Joint Stock Bkg C° Ltd £ 450.000 et de Mercantile Bk of Lancashire Ltd £ 287.200. . . . . . — 757.200

Nous devons constater que d'après le tableau (1) que nous donnons précédemment (p. 67), sept années sur trente-deux (1876-1908) ont vu diminuer les ressources des banques anglaises, savoir :

(1) Ce tableau et les notes correspondantes sont extraits du *Bankers Magazine* de janvier 1909, p. 30-31.

(16) 1905. Absorptions de Bacon Cobbold and C° £ 156.076. Bolito, Williams, Foster, Coode and C° Ltd £ 602.500. Liquidation de Financial et Commercial Bk Ltd £ 300.000, de International Bank of London £ 328.000. Absorption de Midland Counties District Bank Ltd £ 300.000. . . . — 1.536.183

(17) 1906. Absorptions de Berwick Lechmere and C° £ 150.000, Craven Bk C° £ 300.000. Devon et Cornwall Bkg C° £ 600.000, Nottingham Joint Stock £ 376.000. Liquidation de Merchant Banking C° Ltd £ 325.000. . . . . — 1.751.000

(18) 1907. L'United Counties Bk augmente son capital de £ 393.332 et absorbe Bradford Old Bank Ltd £ 500.000 et Wakefield and Bamsby Union Bk Ltd £ 135.000 = — £ 241.668. Absorption de Eyton Burton and C° Ltd £ 80.000, Sheffield and Rotherham Bk Ltd £ 250.000 . . . . . . — 577.668

(19) 1908. Lloyds Bank augmente ses ressources de £ 370.000 et aborbe Lambton and C° £ 699.034 = — £ 329.034 Manchester and Liverpool District Bkg C° augmente son capital de £ 421.000 et absorbe Lancaster Bkg C° £ 602 500 = — £ 181.500 . . . — 510.534

1894	de.	£ 409.380
1896		412.426
1897		884.833
1904		674.040
1905		294.231
1907		250.314
1908		151.280
Soit au total		£ 3.076.504

Ces diminutions résultent pour la plupart, comme le prouvent les notes précédentes, d'amalgamations et d'absorptions dans lesquelles le capital des banques absorbées a été payé et non totalement remplacé.

Il est également de notre devoir de constater que souvent, et en particulier dans les années 1891 et 1892, l'augmentation du capital n'est qu'apparente ; elle est simplement due à ce que des banques auparavant gérées comme des maisons privées, ou sont transformées en sociétés par actions, ou même sans cela se mettent à publier leurs comptes.

C'est seulement à partir de 1898 que l'on peut affirmer sans crainte d'erreur que toute augmentation de capital marque un apport d' « argent nouveau » dans les ressources des banques ; or de 1898 à 1903 inclus, ces ressources augmentèrent régulièrement de 1 à 2 millions de livres par an.

D'autre part, on ne peut ne pas remarquer les diminutions de capital qui eurent lieu en :

1904	£ — 674.040
1905	— 294.231
1907	— 250.314
1908	— 151.280
	£—1.369.865

qui donnent au total une diminution de plus de £ 1.369.000. Il est intéressant de rapprocher de ce fait d'une part, les dépenses auxquelles les banques ont été entraînées par la baisse de leurs consolidés en portefeuille (1), et d'autre part les sommes considérables qu'elles ont consacrées soit à de nouveaux établissements, soit à l'achat d'autres banques.

Du premier chef, elles ont dépensé près de £ 8.000.000 (de 1902 à 1908) et du second plus de £ 2.500.000 (2).

Années	Sommes consacrées à compenser la baisse des consolidés £	Dépenses de nouveaux établissements et d'absorption £
1908	1.773.022	338.204
1907	1.773.940	359.943
1906	226.900	462.400
1905	67.400	382.000
1904	3.600.000	270.000
1903	115.000	390.000
1902	403.000	532.000
	7.959.262	2.734.547

(1) Voici les cours des consolidés pendant les 10 dernières années

	Plus haut	Plus bas
	2 3/4 0/0	
1897	113 7/8	110
1898	112 7/8	108 7/8
1899	111 1/2	97 3/4
1900	103 1/4	96 3/4
1901	97 7/8	91
1902	97 7/8	92 1/2
	2 1/2 0/0	
1903	93 5/8	86 7/8
1904	91 1/4	85
1905	91 13/16	87 1/2
1906	91	85 9/16
1907	87 3/8	80 3/4
1908	88 3/8	83 5/6

(2) Les chiffres sont extraits du *Bankers Magazine* de juin 1909

Sans vouloir trouver dans les dépenses occasionnées par les deux chefs précédents la cause directe du ralentissement qui subit la progression du capital et des réserves, nous croyons pouvoir les donner comme une explication plausible de ce ralentissement.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation du capital et des réserves des banques a été considérable même si l'on n'envisage que les trente dernières années pour lesquelles seules nous avons des statistiques complètes, et l'on peut se faire une idée de l'ampleur de la concentration en mettant vis-à-vis les deux tableaux suivants, le premier donnant les 50 Joint stock banks qui publiaient leurs comptes en 1877 (première statistique de ce genre de l'*Economist*) et le second extrait du plus récent supplément de l'*Economist* (1) et qui comprend aussi une liste de 50 Joint stock banks. Nous avons expliqué plus haut pourquoi il ne fallait pas tenir compte au point de vue de la concentration du nombre de ces banques de la première statistique comprenant les seules banques publiant leurs comptes, les plus importantes il est vrai, mais non les plus nombreuses, tandis que la seconde comprend leur presque totalité, mais il n'en est pas moins intéressant de constater (2) que les ressources des 50 premières banques de dépôt sont passées de £ 24.732.498 à £ 82.228.813, ce qui représente une augmentation de £ 57.496.315, chiffre qui est supérieur de plus de 10 millions de livres à celui de l'augmentation totale des ressources des banques anglaises pour la même période (V. tableau p. 67).

Nous sommes, semble-t-il, autorisés à conclure que la progression du capital des 50 premières sociétés par actions

(1) *Economist*. Supplément du 23 octobre 1909, p. 4.

(2) V. tableaux, pp. 73 et 74.

I. — Joint Stock Banks of England and Wales. 1877

BANQUES	Capital versé	Réserves	Dépôts et comptes courants
	£	£	£
Alliance Bank Ltd	800.000	234.859	2.252.042
Bank of Whitehaven Ltd	98.530	105.365	669.026
Birmingham Bkg C° Ltd	159.070	170.563	1.299.827
Birmingham, Dudley and District C° Ltd	228.160	106.434	1.689.554
Birmingham Joint Stock Bk Ltd	203.900	229.077	1.668.101
Birmingham and Midland Bank	... ...	... ...	... ...
Bradford District Bk	296.990	230.025	843.234
Bradford Old Bank Ltd	423.560	143.348	2.030.492
Carlisle City and District Bank	80.163	108.792	689.912
Carlisle and Cumberland	75.000	114.661	... ...
Central of London Ltd	100.000	19.212	1.029.102
City Bank London	600.000	244.664	3.842.467
Consolidated Bk London Ltd	800.000	212.937	2.803.184
Cumberland Union Bkg C° Ltd	225.000	107.215	1.599.754
Halifax Commercial Bkg C° Ltd	150.000	120.052	... ...
Hampshire and North Wilts Bkg C°	300.000	183.009	3.402.103
Imperial Bk Ltd	675.000	135.310	2.499.206
Leeds and County Bk Ltd	230.000	85.250	... ...
Liverpool Commercial Bkg C°	350.000	205.499	1.131.897
Lloyds Banking C° Ltd	400.000	220.000	... ...
London and County Bkg C°	1.500.000	1.060.843	22.364.730
London Joint Stock Bk	1.200.000	641.099	... ...
London and Provincial Bk Ltd	200.000	155.854	... ...
London and South Western Bk Ltd	190.000	55.947	1.466.679
London and Westminster Bk	2.000.000	946.071	25.796.598
London and Yorkshire Bk Ltd	144.054	3.976	232.876
Manchester and County Bank Ltd	660.000	458.792	4.827.263
Manchester Joint Stock Bank Ltd	102.300	66.305	... ...
Metropolitan Bank Ltd	192.431	5.186	332.908
Midland Bkg C° Ltd	300.000	100.040	1.521.633
National Bk of Liverpool Ltd	450.000	131.363	830.486
North Eatern Bkg C° Ltd	256.100	96.257	502.062
Northern Counties Bank Ltd	21.690	3.296	30.865
North Kint Bank Ltd	22.390	2.466	72.170
Parr's Banking C° Ltd	... ...	... ...	... ...
Preston Banking C°	100.000	46.263	1.004 615
Rochdale Joint Stock Bk Ltd	26.272	6.605	94.286
Sheffield and Hallamshire Bkg C°	183.200	72.612	... ...
Sheffield Union Bkg C°	180.000	72.047	419.021
Southport and West Lancashire Bkg C°	80.000	5.088	138.471
Staffordshire Joint Stock Bk Ltd	... ...	... ...	... ...
Stombridge and Kidderminster Bkg C°	100.000	123 007	... ...
Swansea Bk Ltd	201.236	44.871	191.346
Union Bank of London	1.395.000	527.616	13.076.330
Union Bk of Manchester Ltd	440.000	186.636	1.587.230
West London Commercial Bk Ltd	23.189	11.923	113.853
Whitehaven Joint Stock Bkg C°	... ...	... ...	... ...
Worcester City and County Bkg C° Ltd	250.000	187 699	1.397.648
Yorkshire Bkg Co	250.000	148.827	2.490.337
	16.663.235	8.069.263	106.941.308
Bank of England	14.553.000	3.342.970	27.316.364
	31.216.235	11.412.233	133.257.672

Ce tableau est extrait du supplément de l'*Economist* du 20 octobre 1877.

II. — Joint Stock Banks of England and Wales. 1909

BANQUES	Agences	Capital versé	Réserves	Dépôts et comptes courants
		£	£	£
Bank of Liverpool....................	127	1.312.500	850.000	15.237.314
Bank of Whitehaven	9	98.530	75.500	532.870
Barclay and C°........................	480	3.200.000	1.250.000	48.030.025
Baring Bros and C°....................	Néant.	25.000		
D° Baring 5 0/0 Pref................	»	500.000	100.000	6.258.102
D° Baring 6 0/0 2° Pref.............	»	500.000		
Bradford banking C°...................	Néant.	408.000	165.000	1.651.593
Bradford District Bank................	10	344.000	240.000	3.751.909
British Mutual Bkg C°.................	Néant.	69.262	65.000	651.380
Capital and Counties Bank.............	260	1.750.000	900.000	36.466.873
Carlisle and Cumberland Banking...	8	100.000	75.000	1.013.753
Civil service bank....................	Néant.	24.104	3.400	46.303
Coutts and C°.........................	»	600.000	400.000	8.281.306
Crompton and Evans. Union............	46	250.000	250.000	4.926.870
German bank of London................	Néant.	400.000	115.000	162.752
Glyn Mills, Currie et C°	»	1.000.000	500.000	17.050.123
Halifax and Hudders-Union	9	300.000	85.000	1.514.142
Halifax Commercial Bkg C°............	13	200.000	100.000	1.790.990
Halifax Joint Stock Bkg C°...........	24	300.000	305.000	3.734 661
Lancashire and Yorkshire Bk..........	125	862.660	625.000	9.977.037
Lincoln and Lindsay Bkg C°...........	26	87.500	250.000	1.516.397
D° (act. nouv.).......................		75.128		
Lloyds Bank	575	4.171.600	3.000.000	75.573.378
London and County Bkg C°.............	270	2.000.000	1.800.000	44.851.058
London and Hanseatic Bk..............	Néant.	500.000	200.000	197.182
London and Provincial bank...........	187	800.000	1.465.000	15.700.937
London and South Western bank ..	177	1.000.000	1.000.000	15.045.236
London and Westminster bank.........	36	2.800.000	1.500.000	26.814.482
London City and Midland..............	646	3.799.100	3.419.190	68.327.406
London Joint Stock Bank..............	239	2 970.000	1.165.000	30.219.609
London Trading bank..................	Néant.	41.725	9.000	66.699
Manchester and County bank	102	928.234	1.030.000	9.195.000
Manchester and Liverpool District..	192	1.896.000	1.715.000	22.017.440
Martin's..............................	13	500.000	170.000	2.999.378
Mercantile of London.................	Néant.	47.977	... ...	18.236
Metrop. of Engl. and Wales..........	138	550.000	450.000	9.974.679
Middlesex Banking....................	...	26.640	... ...	8.051
National Provincial Bk of Engl.....	250	3.000.000	2.350.000	58.645.769
Northamptonshire Un. Bk..............	21	396.000	375.000	2.771.248
North Eastern Bkg C°.................	96	385 668	205.000	3.698 666
Nottingham et Not.shire Bkg C°	31	357.675	201.000	3.856.697
Palatine Bank........................	6	112.500	... . .	218.718
Parr's Bank..........................	188	1.779.780	1.179.780	30.455.115
Sheffield Banking C°.................	23	404.075	300.000	3.806.725
Sheffield and Hallamshire Bank....	13	300.000	200.578	1.713.352
Stamford Spalding and Boston Bkg.	20	294.590	206.000	3.630.500
Stuckey's Banking C°.................	47	408.000	300.000	6.831.234
Union of London and Smiths	108	3.554.785	1.150.000	36.418.189
Union Bank of Manchester............	81	550.000	360.000	4.935.101
United Counties Bank.................	158	1.193.332	925.000	12.265.013
Williams Deacon......................	103	1.250.000	775.000	14.420.292
Wilts and Dorset Bkg C°..............	114	700.000	600.000	11.404.161
Totaux..........	4.971	49.124.365	33.004.448	678.663.955
Bank of England	11	14.553.000	3.000.000	58.299.718
	4.982	63.677.365	36.004.448	736.963.673

Ce tableau est extrait du supplément de l'*Economist* du 23 octobre 1909.

est due non seulement à l'apport d'argent nouveau, mais pour une bonne part aussi à l'absorption par les grandes banques du capital des petites.

§ 3. — Dépôts.

Quant aux dépôts, ils sont intéressants non seulement parce que leur augmentation montre les progrès de la banque, mais aussi à un point de vue plus général parce qu'ils sont un indice évident de la concentration des capitaux.

Il est difficile de donner une statistique exacte des dépôts pour le début de la période que nous envisageons, les statistiques de l'*Economist* se référant seulement à une cinquantaine de banques en 1877. Voici du moins les chiffres que donnait M. Dun à une séance de la Statistical Society en 1876 (1) :

Banques de Londres :
Joint-stock . . . . £ 93.400.000
Privées . . . . » 80.000.000
£ 173.400.000
London and Provincial Banks . . » 60.400.000
Banques provinciales :
(Banques privées et Joint stock). . » 256.000.000
Total pour l'Angleterre et le Pays de Galles . . . . £ 489.800.000

Si l'on prend d'autre part la statistique de l'*Economist* pour octobre 1909 (les banques qui n'y sont pas comprises étant absolument négligeables à notre point de vue) la somme des dépôts s'élève à :

50 Joint stock banks . . . . . £ 736.963.673
10 Banquiers . . . . » 24.008.969
Total pour l'Angleterre et le Pays de Galles. £ 760.972.642

(1) V. Easton, *op. cit.*, p. 89.

On constate ainsi d'abord que la somme des dépôts a à peu près doublé de 1876 à 1909, et d'autre part qu'ils se sont presque entièrement concentrés dans les sociétés par actions et surtout dans les 10 principales d'entre elles qui en détiennent plus de la moitié, comme il ressort du tableau suivant :

Barclay et Cie.	£ 48.030.025
Capital and Counties Bk	» 36.258.102
Lloyds bank.	» 75.573.378
London and County bank	» 44.841.058
London and Westminster.	» 26.814.482
London City and Midland	» 68.327.406
London Joint Stock	» 30.219.609
National Provincial.	» 58.645.769
Parr's bank	» 30.455.115
Union of London and Smith.	» 36.418.189
	£ 455.583.133

L'augmentation des dépôts et leur concentration ressortent en particulier pour les dernières années des statistiques de l'*Economist* : en 1899, pour ne remonter que dix ans en arrière, 87 banques avaient £ 548.552.000 de dépôts ; la progression jusqu'en 1909 fut la suivante :

Banques	Dates	Total en Angl. et Pays de Galles	Banque d'Angleterre	Autres banques
		£	£	£
84	Oct. 1899.	624.715.000	53.709.000	571.006.000
83	» 1900.	620.169.000	48.490.000	571.679.000
78	» 1901.	634.346.000	52.745.000	581.745.000
72	» 1902.	641.294.000	57.311.000	583.983.000
67	» 1903.	645.115.000	51.867.000	593 248.000
64	» 1904.	642.286.000	59.275.000	583.011.000
62	» 1905.	672.329.000	59.153 000	613.176.000
58	» 1906.	683.788.000	56.048.000	627.740.000
55	» 1907.	713.263.000	57.912.080	655.351.000
53	» 1908.	712.282.000	56.337.000	655.945.000
50	» 1909.	736.964.000	58.300.000	678.664.000

Cette progression représente certainement un apport d'argent nouveau déposé dans les banques, mais elle est due aussi pour une bonne part aux absorptions et amalgamations.

Ainsi nous avons atteint notre but qui était de montrer que la réduction du nombre des banques ne signifiait pas une réduction de la banque, mais simplement un mouvement prononcé de concentration. En effet, loin de régresser, la banque a fait des progrès rapides en Angleterre, comme le prouvent l'augmentation des bureaux de banque, l'accroissement du capital et des réserves des banques et la concentration entre leurs mains de dépôts de plus en plus considérables.

Le fait de la concentration apparaissant d'une façon suffisamment évidente, nous nous proposons d'en étudier maintenant les causes et les moyens.

CHAPITRE III

LES CAUSES DE LA CONCENTRATION

La conclusion naturelle des chapitres qui précèdent, où nous avons dû, au risque de fatiguer le lecteur, accumuler les statistiques, est que la concentration existe dans les banques anglaises, qu'elle a même déjà atteint une période avancée de son évolution.

Cette concentration, comme l'ont prouvé d'autres études, s'est produite aussi en Allemagne et en France, cependant en Allemagne en particulier, sous des formes un peu différentes. Quoi qu'il en soit, il est vrai de dire qu'en ces trois milieux différents, à des périodes plus ou moins précoces nous voyons s'établir l'hégémonie des grands établissements aux dépens non seulement des maisons de banque à capitaux privés, mais même des petites sociétés par actions. En même temps ces grands établissements attirent de plus en plus dans leur caisse les capitaux et l'épargne du public, capitaux qui auparavant dormaient au domicile de chacun, soit comme ressources immédiatement disponibles, soit sous forme d'épargne infructueuse, « dans le bas de laine » (surtout en France).

Des causes générales et semblables en chaque pays ont dû produire ce même résultat ; nous les exposerons d'abord ; puis nous essaierons de préciser les causes spéciales à l'Angleterre, causes qui y ont produit et orienté la concentration.

A. — *Causes générales.*

Les causes générales de la concentration ont été étudiées maintes fois et souvent décrites de main de maître, aussi n'avons-nous pour ce paragraphe aucune prétention à l'originalité.

« La cause du mouvement universel de concentration est bien connue, dit M. Bourguin (1) ; c'est la supériorité des grandes entreprises dans la concurrence qui les provoque avec la force irrésistible d'une loi naturelle. »

Et cette concurrence qui provoque les grandes entreprises, elle est née de la transformation de la vie locale d'autrefois en vie mondiale, transformation qu'a opérée la création de nouveaux moyens de transports et de nouveaux moyens de communication, — chemins de fer, postes et télégraphes, — que nous pouvons appeler, en élargissant la formule de M. de Rousiers, « les pères de la concentration ».

La banque a suivi le mouvement du commerce et de l'industrie avec lesquels elle a des liens si puissants ; elle a dû se développer en même temps qu'eux. « Des banques dont le capital et les ressources suffisaient aux modestes affaires d'il y a trente ou quarante ans, ne peuvent satisfaire aux besoins des vastes entreprises d'aujourd'hui (2) ». Aussi les banques de tous les pays ont-elles grandi dans des proportions colossales, accumulant entre leurs mains les capitaux et l'épargne publique qu'elles savent ensuite redistribuer au commerce et à l'industrie selon leurs be-

(1) Bourguin Maurice, *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, Paris, 1907, p. 142.

(2) Conant C., *The Principles of Money and Banking*, New-York, 1905, II.

soins. Telles sont les causes économiques générales que nous ne pouvons nous dispenser de signaler.

A côté d'elles, on distingue aussi des causes techniques d'ordre général également, c'est-à-dire que l'on retrouve en tout pays.

Les causes techniques de la concentration dans le commerce et l'industrie sont surtout : les avantages qui résultent des économies sur les frais généraux, des conditions favorables pour les achats, de l'ampleur et du bon marché du crédit, de la circulation rapide du capital, etc.. « Quant aux grandes banques par actions, dit M. Bourguin (1), leur supériorité ne vient pas de la modicité relative de leurs frais ; mais l'importance des capitaux dont elles disposent leur permet d'abaisser le taux de l'escompte au profit de leurs meilleurs clients, sans avoir à se préoccuper d'un réescompte onéreux, dont les petites banques sont toujours obligées au contraire de tenir compte à l'avance ; par-dessus tout, la puissance du crédit attaché à leur signature et l'étendue de leur sphère d'action leur assurent la prééminence. C'est en effet par leur rayonnement sur tout le territoire d'un grand pays qu'elles peuvent drainer partout les capitaux flottants, pour les porter sur les points où ils sont le plus nécessaires, et par conséquent le plus lucratifs ; c'est par la multiplicité de leurs comptoirs qu'elles peuvent attirer une immense clientèle et répandre dans le public les titres qu'elles se chargent de placer fructueusement. En particulier, les banques qui émettent les valeurs industrielles doivent avoir un capital actions considérable, pour entreprendre les grandes affaires et diviser les risques en créant des entreprises multiples et variées. »

(1) Bourguin, *op. cit.*, p. 144.

Si nous voulons préciser un peu ces causes générales de concentration qu'expose à grands traits et si justement M. Bourguin, le mieux nous semble être de comparer les avantages et les inconvénients de la petite banque par rapport à la grande, ou encore de la banque locale par rapport à l'agence d'un grand établissement.

On sait que dans l'industrie une notable supériorité des grands établissements sur les petits tient à ce que la division du travail est beaucoup mieux faite et poussée jusqu'à un plus haut degré dans les premiers que dans les seconds. Il nous faut écarter cette cause de supériorité pour la grande banque, la division du travail étant généralement poussée déjà très loin même dans les plus petites banques.

La supériorité de la grande banque vient plutôt de la possibilité où elle se trouve (en particulier pour les banques de dépôt) de drainer les capitaux sur tous les points du pays où elle opère et d'étendre son action sur un rayon beaucoup plus vaste.

On a dit (1) que les banques par actions offrent au public une plus grande sécurité.

On ne prête qu'aux riches, dit le proverbe ; il est bien certain que le public ne fera de dépôts qu'entre les mains d'un banquier que l'on saura ou tout au moins supposera riche. Déjà là se montre la supériorité de la société par actions qui étale en grosses lettres l'importance de son capital et ne craint pas de compromettre ses affaires par une réclame intense. Mais il y a plus, et il faut le reconnaître, les banquiers particuliers sont sans doute plus sujets à la faillite que les sociétés par actions. L'administration de la banque, et en fin de compte les responsa-

(1) Sykes, *op. cit.*, t. I, p. 119.

bilités, reposent dans un cas sur la tête d'un seul homme ou d'associés en petit nombre, dans l'autre sur un plus grand nombre d'associés. Il semble évident que la sécurité du déposant est mieux assurée dans le second cas que dans le premier. Il est vrai que la responsabilité des associés (actionnaires) dans le second cas est le plus souvent limitée, mais on peut observer que la plupart des banques par actions ont la prudence de ne pas faire verser la totalité du capital et se réservent le droit de l'appeler en cas de liquidation de la société.

Un autre avantage des grandes sociétés par actions consisterait aussi dans la prudence toute particulière de leur administration ; les connaissances et la sagesse de plusieurs hommes devant être normalement plus grandes que celles de un ou deux individus ; un groupe est moins accessible à s'en laisser imposer par de fausses allégations, à se laisser convaincre par de faux raisonnements ou à se laisser entraîner par des relations personnelles. La direction d'une banque privée est confiée à un ou deux associés alors que dans l'autre cas elle repose sur un corps élu responsable de la conduite des affaires devant tous les actionnaires.

Mais nous ne croyons pas que ces raisons seules aient conduit à la grande concentration des capitaux et en conséquence des affaires entre les mains de quelques grandes sociétés.

C'est que si ces raisons plaident en faveur des sociétés par actions, d'autres raisons, non moins bonnes sans doute pourraient être invoquée en faveur des banquiers privés. On a fort bien observé qu'il est plus agréable de conclure sur le champ une affaire avec un banquier ou un associé, qui peut répondre aussitôt par oui ou par non que

d'avoir affaire à un directeur qui doit en référer pour toute question importante à un conseil d'administration.

Ce qui en réalité fut la cause principale de la concentration, ce fut la nécessité où se sont trouvées les banques par suite de la concurrence de développer toujours leurs affaires et d'étendre non seulement sur leur pays, mais souvent même à l'étranger tout un réseau de succursales et d'agences aptes à drainer les capitaux et l'épargne et à suffire aux besoins nouveaux de l'échange et du commerce.

Il n'est pas possible à une banque de petite envergure d'ouvrir un grand nombre de succursales, et si elle arrivait à en fonder quelques-unes, elle serait toujours exposée à la moindre faute de l'une d'elles à ce que l'établissement tout entier en souffre dans la confiance du public. Une grande société par actions possédant un bon crédit peut, au contraire, étendre le réseau de ses succursales tant que le développement de ses affaires le justifie. Et cela est si vrai que le développement des succursales et des agences ne date que du développement même des sociétés par actions.

C'est maintenant qu'il faut envisager la supériorité d'une agence d'un grand établissement en particulier sur une petite banque locale.

On a remarqué souvent qu'une succursale donnait au public une sécurité plus grande qu'une banque locale. En effet, si petite que soit cette agence, elle possède tout le crédit qui appartient à l'établissement tout entier. Les dépôts faits à l'agence ont la garantie de tous les actionnaires de la société. En cas de panique en un endroit, l'agence atteinte jouira des ressources de toute la banque alors

(1) E Sykes, dans Gilbart on banking, édition revue, t. II, p. 443.

qu'une banque locale n'a que ses ressources propres. On a dit aussi avec raison que le système des agences amène à un meilleur emploi du capital. Il arrive en effet que le besoin de capital varie avec les époques de l'année.

En ce cas une banque locale aura tantôt un excès de capital, excès qu'elle ne pourra pas employer avantageusement pendant un certain temps, tantôt elle manquera de capital et elle ne pourra pas étendre ses affaires autant que la demande de ses clients le lui permettrait. Au contraire, une agence à certaines époques pourra recevoir des fonds du siège principal, alors qu'à d'autres périodes de l'année elle pourra les mettre à la disposition de ce dernier qui en trouvera un emploi plus avantageux autre part.

Enfin et surtout, une agence est à même de faire les affaires à meilleur compte qu'une banque locale. D'abord parce qu'elle n'est pas forcée de garder toujours à sa disposition autant d'argent liquide qu'une banque locale ; sûre qu'elle est en cas de besoin de recevoir des fonds du siège principal. D'autre part une banque locale aura à supporter les frais (dans le cas particulier de l'Angleterre) de son agent à Londres alors que l'agence fera passer ses affaires par son siège principal qui ne peut manquer de faire partie du Clearing house. Enfin le système des agences facilite la transmission de l'argent d'un point à un autre, et c'est là l'un des facteurs principaux du meilleur marché offert au public.

Il faut noter aussi qu'on peut souvent ouvrir une agence là où le commerce local ne suffirait pas à faire vivre une banque. Ce cas se présente sans doute pour de nombreuses agences ; on peut affirmer du moins qu'il est réel pour les agences qui ne sont pas ouvertes tous les jours (ouvertes seulement à certains jours de marché, ou à certaines

époques). C'est le cas en Angleterre pour 1.258 agences sur un nombre total de 5.699 (statistique de 1908).

Il est certain qu'en cas d'affaires peu importantes, les frais de direction d'une agence sont moins importants que ceux d'une banque indépendante ; et cela explique en grande partie le développement de ce système de succursales qui s'oppose aujourd'hui à la fondation et à la prospérité des affaires de banques locales. En Ecosse où ce système est développé depuis longtemps et combiné avec un monopole d'émission, il est impossible de fonder aucune nouvelle institution susceptible de faire des bénéfices. En Angleterre la concentration dont la base repose sur le même système, n'est pas aussi avancée qu'en Ecosse, mais elle l'est suffisamment, semble-t-il, pour que la fondation de petits établissements et leur prospérité apparaissent comme un problème insoluble.

B. — *Causes particulières à l'Angleterre.*

Nous avons vu les causes générales de la concentration, celles qui sont plus ou moins valables en tous les pays qui ont vu se développer de grandes banques ou de grands établissements de crédit.

Mais ces causes ne sont pas les seules, et nous allons essayer d'en dégager d'autres particulières à l'Angleterre, sans nous cacher d'ailleurs que cette étude est très délicate, et en nous méfiant des vues par trop générales.

Selon M. Depitre, la cause de la concentration dans la banque allemande « ne serait autre que la façon dont les Allemands comprennent et pratiquent la banque » (1). Or, quelle est cette façon de pratiquer la banque ? Le propre

(1) Depitre E., *op. cit.*, p. 49 sq.

des banques allemandes, nous apprend-il, est de « n'être point cantonnées dans une nature particulière d'opérations ; toutes combinent dans une proportion plus ou moins grande, les fonctions de banques de dépôt, de banques de crédit et de banques d'affaires (1). C'est ce rôle d' « entreprises à tout faire, *allerlei Enterprisen* », selon le mot de Schaeffle qui, en dehors des causes générales que l'on rencontre partout, aurait été le facteur principal de la concentration en Allemagne.

Ainsi M. Depitre établit une relation de cause à effet entre la façon dont les Allemands pratiquent la banque et le mouvement de concentration ; pour lui le mouvement d'intégration serait plus qu'un mouvement parallèle au mouvement de concentration, comme le pense M. Bourguin (2) ; ce serait une des causes mêmes de la concentration. Or nous avons vu qu'en Angleterre, où la concentration existe à un degré beaucoup plus haut et beaucoup plus parfait qu'en Allemagne, en Angleterre règne la division du travail la plus absolue ; les grandes banques que nous avons étudiées sont des banques de dépôt et ne sont que des banques de dépôt. A côté d'elles de nombreuses institutions, en général de petite envergure (relativement), remplissent les rôles que celles-ci négligent ; nous avons étudié les banques coloniales et étrangères, les bill brokers, les merchants, etc. Mais où voyons-nous la concentration se produire avec l'énergie que nous avons montrée : c'est au sein des banques de dépôt parfaitement

(1) Depitre E., *op. cit.*, p. 50.
(2) Bourguin M., *op. cit.*, p. 140. « Dans la banque, comme dans le commerce de détail, un mouvement d'intégration se poursuit parallèlement à celui de la concentration, en sens contraire de la spécialisation. »

spécialisées et localisées dans un genre d'affaire unique.

Devons-nous formuler un raisonnement semblable à celui de M. Depitre et dire que la concentration dans la banque anglaise a pour cause particulière l'extrême spécialisation qui en est le trait caractéristique. Ce raisonnement aurait du moins l'avantage d'être en concordance avec l'idée que se faisait Adam Smith des sociétés par actions : « Le seul commerce, disait-il, qu'il semble possible à une société par actions de faire avec succès est celui dont toutes les opérations peuvent être réduites à ce qu'on appelle une routine, ou qui comporte une uniformité de méthode qui n'admet que peu ou pas de changements (1). » L'identité constante des affaires auxquelles se livrent les banques anglaises justifie bien le mot de routine dont se sert Adam Smith ; plus que d'autres aussi elles seraient propres à prendre la forme de sociétés par actions et il semble que nous soyons bien autorisés à dire que la spécialisation extrême des banques anglaises est pour quelque chose dans le mouvement de concentration. On constate d'ailleurs en Angleterre que les affaires les plus difficiles, les plus variées ou les plus délicates sont restées dans les mains des merchants, des bill brokers et ne passent que difficilement dans les mains de grandes sociétés par actions (Nous avons signalé cependant les progrès des Discount companies, mais ils ne sont pas comparables à ceux des banques de dépôt).

La cause que M. Depitre donne à la concentration dans la banque allemande et celle que nous proposons pour la concentration dans la banque anglaise peuvent d'ailleurs être vraies toutes les deux, vu les différences énormes de

(1) Smith, A dam, *The Wealth of nations*, London, Methuen and C°, II, p. 246.

traditions et d'habitudes commerciales et autres qui séparent les deux pays ; mais nous devons avouer pour notre part, que nous n'attachons pas une très grande importance à la plus ou moins grande division du travail ou à la plus ou moins grande intégration en tant que cause de la concentration. Nous constatons seulement que la banque allemande est caractérisée par un esprit d'entreprise très hardi (et qui ne va pas sans risques) qui la fait s'immiscer pour une large part dans les affaires industrielles.

La banque anglaise repose sur un esprit parfaitement opposé. Essentiellement conservatrice de ses vieilles traditions, elle recherche avant tout sa propre sécurité et celle de ses déposants et elle laisse aux autres institutions les affaires aventureuses d'émissions et de commandites commerciales.

Ne voyant donc pas dans la division du travail et l'extrême spécialisation, une cause de concentration d'aspect général et par conséquent séduisante, nous sommes réduits à rechercher quelques causes qui, en Angleterre, ont revêtu un aspect particulier.

Au nombre de ces causes nous distinguerons l'attraction londonienne, l'utilité pour une banque d'avoir un champ d'action mixte, métropolitain et provincial, enfin une sorte de concours entre les grandes banques, à qui aura le plus d'agences et la plus grande somme de dépôts.

L'influence de l'attraction londonienne sur le mouvement de concentration est indéniable ; la preuve en est les nombreuses maisons de province qui, pour s'établir à à Londres, ont absorbé de vieilles institutions londoniennes, quelquefois des banques privées beaucoup plus que centenaires. C'est que la possession d'un siège au Clearing house confère à une banque un privilège qu'elle ne peut obtenir autrement, même en dehors de cette considération qu'elle épargne ainsi les frais que fait supporter le clearing agent.

La simple possession d'un bureau à Londres représente pour une banque toutes les commodités qu'offre le marché de la capitale, et en particulier la facilité d'avoir facilement de l'argent à vue et à court terme.

Ces avantages déterminèrent par suite d'absorption la disparition d'un grand nombre de banques londoniennes, ce qui nous permet de dire que l'attraction à Londres a agi dans le sens de la concentration.

D'autre part, une autre cause de concentration consiste dans l'avantage qu'il y a pour toute banque londonienne à étendre son champ d'action à la province. D'abord la banque qui s'occupe d'opérations de plus en plus nombreuses et de plus en plus variées, voit en même temps ses risques se compenser de plus en plus, par le seul fait de la loi des grands nombres. Mais cet avantage est absolument général. Celui-ci, au contraire, est plus particulier à l'Angleterre et est dû à l'extrême bon marché de l'argent qui se produit parfois sur la place de Londres.

Cet extrême bon marché se produisit en particulier de 1892 à 1896 sur le marché de Londres (1). Pendant ces années, en effet, où les banquiers ne trouvaient à placer leur argent qu'à 1 0/0 à vue ou à court terme, de nombreuses banques purement londoniennes virent diminuer sérieusement leurs bénéfices.

En province, au contraire, le taux de l'intérêt ne suit pas aussi rigoureusement le taux de la banque. Il est plus stable parce que les risques sont plus grands et les avances

(1) V. Sykes E., t. II, p. 450.

sur fonds publics moins nombreuses. La plus grande partie des avances que font les banquiers de Londres sont garanties par du papier de premier ordre ou par des valeurs de bourse de toute sécurité (gold edged Stock Exchange securities). Ces avances sont faites généralement à court terme : le risque est en conséquence petit et le taux d'intérêt généralement bas. Au contraire, en banlieue et en province, le papier de première classe n'abonde pas. Les lettres de change présentées à l'escompte sont généralement tirées par les fabricants ou les marchands en gros sur les détaillants et ne sont pas sans présenter quelques risques. Quant aux garanties offertes aux banques en province, elles sont d'une valeur plus ou moins spéculative et ne sont pas ou sont peu traitées en bourse. Les maisons industrielles et commerciales placent en effet tout leur capital dans leurs affaires et ne peuvent, en conséquence, donner en garantie des consolidés ou d'autres fonds publics.

Par cela même, le banquier qui avance, courant un risque plus grand, prélève un intérêt plus fort. Voilà pourquoi, en particulier dans les périodes où l'argent abonde sur le marché de Londres et où l'intérêt baisse, les banques ont un grand avantage à avoir de vastes connexions provinciales.

Enfin une troisième cause (on ne saurait affirmer qu'elle soit absolument spéciale à l'Angleterre) semble être l'émulation qui s'empare des grandes banques et les pousse non seulement à développer leurs affaires pour elles-mêmes, mais pour figurer en un rang meilleur parmi leurs concurrentes. Nous faisons allusion ici aux amalgamations qui ont lieu parfois entre grands établissements et dont la London and Westminster et la London and County fournissent le meilleur exemple. M. Leaf, président de la London and Westminster ne disait-il pas à l'Assemblée extraordinaire des actionnaires du 6 août 1909 : « Quelle que soit la tentation que nous ayons de part et d'autre de continuer des affaires parfaitement sûres et saines, quoique peu importantes, il ne faut pas oublier que la simple amplitude des affaires compte aujourd'hui comme un élément important en ouvrant de nouveaux champs d'activité, et que le prestige ainsi obtenu est l'un des plus importants à l'actif d'une banque. »

Le prestige dont vent parler M. Leaf, si nous ne nous trompons pas, c'est celui qui résulte de la publicité sur les murs et dans les journaux de tant et tant de millions de livres de capital, de réserves et de dépôts. Nous verrons, dans la partie analytique, que telle n'est pas la seule cause des grandes amalgamations ; mais quoiqu'on ne puisse raisonnablement la faire passer en première ligne, elle n'en a certainement pas moins d'action sur l'esprit des directeurs de la banque dont la situation augmente proportionnellement aux progrès de celle-ci.

Telles sont les différentes causes de concentration, plus ou moins spéciales à la banque anglaise qu'il nous a paru intéressant d'ajouter aux causes généralement admises. Ajoutons que les banques anglaises ayant leur unique source de bénéfice dans les dépôts qu'elles reçoivent, sont plus portées que des banques à opérations plus variées à augmenter le plus possible leur champ d'activité pour drainer des sommes de plus en plus considérables de dépôts. Elles sont aidées dans leur tâche par la circulation anglaise à base de chèque et par la rareté relative des billets de banque.

CHAPITRE IV

LES MOYENS TECHNIQUES DE LA CONCENTRATION EN ANGLETERRE

Nous avons essayé de donner dans le chapitre précédent les causes de la concentration ; nous avons à étudier dans celui-ci les moyens techniques de cette concentration. Or, c'est dans le choix de ces moyens que l'Angleterre se montre le plus originale. Nous avons vu (1) en effet que la concentration dans la banque existait aussi bien en France et en Allemagne qu'en Angleterre, quoique peut-être à un moins haut degré, mais ce qui est intéressant à signaler, c'est que les procédés techniques propres à ces trois nations diffèrent.

En France, en effet, le développement des grands établissements de crédit s'est surtout fait au moyen de l'extension directe par agences. Le Crédit Lyonnais, la Société Générale ont fondé de toutes pièces et par leurs propres moyens des succursales et des bureaux qui ont étendu leurs bras sur toute la province française et même sur l'étranger. Le Comptoir National d'Escompte de Paris a lui aussi suivi généralement la même méthode sauf, pour confirmer la règle, à nous donner quelques exceptions que nous avons signalées (2).

En Allemagne les moyens de la concentration varient

(1) V. Introduction, p. 5 sq.
(2) V. Introduction, p. 8.

plus qu'en France et en Angleterre ; M. Depitre, cependant, en distingue un qui semble avoir plus particulièrement aujourd'hui la faveur des banques allemandes. « Le choix des différentes méthodes qu'ont pu faire les instituts berlinois, dit-il (1), s'explique par des considérations particulières. La Discontogesellschaft, société financière et société en commandite par actions, n'a décidé de diffuser son activité par rayonnement à travers les provinces que du jour où les nécessités de la concurrence et les conditions économiques de l'Allemagne l'ont forcée à développer ses opérations de banque pure. Longtemps la Darmstädter Bank a cru suffisant le procédé des commandites ; la Dresdner bank a pratiqué longtemps le mode des absorptions pures et simples. Mais il faut remarquer la tendance qui paraît animer en ces toutes dernières années les grands établissements et les pousse à employer de préférence le mode des participations par achat ou échange d'actions à l'exemple de la Deutsche Bank....

« Peut-être aussi verrons-nous se généraliser les communautés d'intérêts contractuelles dont l'alliance Dresdner-Bank-A. Schaaffhausens'cher Bankverein nous fournit un exemple si précis (2). Ce que paraissent en effet

(1) Depitre Edgard, *op. cit.*, p. 249 sq.
(2) N'ayant pu nous livrer à une étude de la concentration dans la banque allemande, nous acceptons avec réserves, mais sans pouvoir les discuter, les conclusions de M. Depitre. Nous ne pouvons cependant pas passer sous silence le grave échec que viennent de subir (sept. 1908) les communautés d'intérêt contractuelles avec la dissolution de l'alliance de ce genre qui existait entre la Dresdner Bank de Berlin et l'A. Schaaffhausens'cher Bankverein de Cologne. Cette dissolution due à des intérêts par trop opposés des deux banques au sujet de mines de charbons peut être le prélude de la dislocation de toutes les communautés d'intérêt (banque, industrie, commerce), et même du fameux système des commandites. Les

chercher avant tout les grandes banques allemandes, c'est une diffusion de leur action, un complément de forces qui n'entraîne point de grandes immobilisations et qui leur laisse, comme aussi bien aux banques alliées une large liberté d'action nécessitée par les conditions économiques mêmes de l'Allemagne, une grande faculté d'adaptation aux besoins régionaux.

« Les Interessengemeinschaften paraissent répondre à tous ces desiderata. »

En Angleterre, nous ne trouvons pas ces procédés mixtes qui caractérisent la concentration allemande. En effet, le développement des grandes banques s'est fait de deux façons : par création de succursales, par amalgamations.

Comme les banques de tous les pays, les banques anglaises ont eu recours à la création de succursales, mais la règle semble avoir été pour elles de n'établir une branche que là où il n'y avait pas auparavant de banque, ou tout au moins là où le besoin d'une banque se faisait réellement sentir.

C'est là ce qui les distingue de nos établissements de crédit qui souvent fondent leur succursale vis-à-vis une vieille banque locale contre laquelle le directeur de l'agence engage la lutte et abaisse les tarifs jusqu'à ce que l'établissement local disparaisse.

Une lutte de ce genre serait difficile en Angleterre. Les Anglais sont trop conservateurs pour changer de vieilles habitudes pour une misérable différence de quelques centimes par opération. De plus, le genre d'affaires même que traitent les banques de dépôt ne présente pas comparati-

événements se succèdent avec rapidité chez nos voisins d'Outre-Rhin et il serait intéressant d'en suivre l'évolution en prenant pour point de départ la thèse que nous avons citée.

vement aux banques locales les différences de tarifs, qui sont possibles en France, par ce fait que nos établissements font l'escompte en grand.

Aussi les banques anglaises ont-elles procédé différemment. Bien loin de se faire un ennemi de la banque locale, d'essayer de lui ravir sa clientèle par concurrence même loyale, elles ont préféré entrer en relation avec les petits banquiers, traiter à l'amiable avec eux, leur acheter leurs affaires, et même le plus souvent leur demander leur service. Le banquier local devient ainsi le directeur de l'agence locale, ou, s'il lui est désagréable de recevoir les ordres de la direction centrale après avoir été le propre maître de ses affaires, on lui demande au moins de servir de conseil à la nouvelle agence et de mettre à sa disposition l'expérience qu'il peut avoir de sa clientèle.

Ce cas et ce genre d'amalgamation sont fréquents en Angleterre, mais il ne faudrait pas croire que l'amalgamation présente un type unique. C'est le contraire qui est vrai, et il nous faut entrer un peu dans les détails.

Quoique la concentration soit surtout l'œuvre de la fin du XIXe siècle, il n'en est pas moins vrai que l'amalgamation apparut en Angleterre de façon assez précoce dès le commencement des grandes sociétés par actions. Le premier volume du Banking Almanac, celui de 1845, contient une liste très curieuse et très instructive de banquiers particuliers absorbés par des Joints stock banks. Cette liste fut dressée par M. W. T. Henderson, alors manager de la London and Westminster Bank. Elle ne contient pas moins de 152 banquiers dont les affaires furent ainsi amalgamées (1). Ces banquiers ne dirigeaient générale-

(1) V. cette liste ci-contre. Elle est extraite du *Bankers Magazine* de mai 1889, p. 523.

ment pas des affaires très anciennes ; leurs maisons avaient été fondées dans les six à vingt ans précédant leur amalgamation. Quant aux sociétés par actions responsables d'absorption, il est remarquable qu'elles sont pour la plupart des banques provinciales.

Noms des Joint Stock Banks qui ont absorbé des firmes privées (et leur nombre donné respectivement pour chacune d'elles jusqu'en 1845).

Bank of Whitehaven	1
Birmingham Banking Company	2
Bury Banking Company	1
Carlisle Banking Company	1
County of Gloucester Banking Company	8
Coventry and Warwickshire Banking Company	3
Coventry Union Banking Company	1
Devon and Cornwall Banking Company	5
Dudley and West Bromwick Bank	1
Glamorganshire Bank	3
Gloucestershire Banking Company	6
Halifax and Huddersfield Union Bank	2
Halifax Commercial Bank	1
Hereforshire Banking Company	1
Lancaster Banking Company	1
Leeds Commercial Bank	1
Leeds and West Riding Banking Company	1
Leicestershire Banking Company	1
Liverpool Borough Bank	1
Liverpool Central Bank	1
London and County Banking Company	6
Manchester and Liverpool District Bank	1
A reporter	49

Report	49
Monmouthshire et Glamorganshire Banking Company	7
Moore and Robinson's Nottingham Banking Company	1
National Provincial Banking Company	29
Newcastle Union Banking Company	2
North and South Wales Banking Company	2
North Wilts Banking Company	1
Northamptonshire Banking Company	1
Northampton Union Banking Company	4
Northern and Central Bank of England	2
Northumberland and Durham District Banking Company	5
Pare's Leicestershire Banking Company	1
Saddleworth Banking Company	4
Sheffield and Retford Banking Company	1
Sheffield and Rotherham Bank	2
Shropshire Banking Company	4
Storey and Thomas Banking Company	1
Stourbridge and Kidderminster Banking Company	1
Stuckey's Banking Company	15
Swaledale and Wensleydale Banking Company	3
Warwick and Leamington Banking Company	2
West Riding Union Bank	2
Western District Bank	4
Wilts and Dorset Banking Company	3
Wolverhampton and Staffordshire Banking Company	1
York City and County Bank	1
Yorkshire District Bank	4
Total	152

Nous ne notons ces amalgamations précoces qu'à titre de précurseurs de notre période de concentration et pour

montrer que la forme pratique, le moyen technique de cette concentration existait depuis longtemps.

Les amalgamations de la première moitié du XIX[e] siècle ne nous montrent l'absorption que de banquiers particuliers ; si de cette époque nous passons à la période de réelle concentration (après 1875) nous constatons que les grandes sociétés absorbent aussi bien les affaires de maisons privées que de petites sociétés par actions, et c'est à un autre point de vue qu'il nous faut placer pour donner des amalgamations une classification rationnelle (1).

Nous avons trouvé cette classification dans les pages trop courtes que M. Sykes (2) consacre à la tendance à la concentration, et nous ne pouvons mieux faire que de l'adopter, car elle répond parfaitement à la réalité ou du moins à ce que nous avons pu constater par nous-mêmes.

Un premier type d'amalgamation que nous avons signalé déjà est dû au désir de toute Joint stock bank importante, soit d'obtenir des relations avec la province, soit d'étendre son champ d'action à des régions nouvelles.

C'est le type d'amalgamation le plus ordinaire, le plus fréquent. Nous en avons vu les causes générales, nous n'y reviendrons pas.

Ce type d'amalgamation, par sa nature même, est pratiqué par les Joint stock banks de Londres d'une part, par les grandes banques de province d'autre part. Comme exemples de ce dernier cas, on peut citer la Lloyds bank et la London city and Midland qui toutes deux sont originaires de Birmingham et qui longtemps avant de s'être implantées à Londres, ont gagné par amalgamation une forte situation dans le centre de l'Angleterre.

(1) V. annexes, tableaux des amalgamations de 1878 à 1909.
(2) Sykes E., *Gilbart on banking*, t. II, p. 449 sq.

Comme exemple du premier cas, on peut citer la National Provincial qui de bonne heure pratiqua l'amalgamation des petites banques locales, bien qu'en même temps ce soit l'une des Joint stock banks qui aient le plus pratiqué la politique de création directe d'agences.

Ce premier cas est enfin celui de toutes les grandes banques de Londres à l'heure actuelle soit, que leur point de départ ait été en province, soit qu'il ait été à Londres même.

Il semble juste cependant de faire dans ce paragraphe, une place un peu à part à Barclay and C°. Le cas général est en effet celui-ci : Une Joint stock bank de Londres absorbe des maisons de province pour élargir son champ d'activité ; celui de Barclay, en 1896, fut le suivant : une maison privée de Londres, Barclay, Bevan, Tritton, Ransom, Bouverie and C°, se fond avec d'autres maisons privées de Londres et de la province pour former du premier coup une Joint stock bank possédant à la fois à Londres et en province de nombreuses connexions (1).

Mais le cas de Barclay, est à peu près unique en son genre, et d'ordinaire la Joint stock bank qui absorbe achète purement et simplement les affaires de la banque provinciale. Comme cette dernière est généralement d'importance relativement petite, on n'éprouve pas le besoin de modifier la raison sociale de la grande société. La petite banque disparaît purement et simplement au sein de la grande. Cette dernière augmentant ses affaires a généralement besoin d'augmenter son capital. Mais cette augmentation n'a pas toujours lieu dans la proportion exacte du remboursement de celui de la petite. Telle est la cause de la diminution de capital que nous avons constatée en

(1) Pour plus de détails, V. le chapitre spécial que nous consacrons à Barclay and C°.

Angleterre pour quelques années et en particulier les plus récentes.

Un second type d'amalgamation résulte de l'intérêt que les grandes sociétés de province ont eu à transporter leur siège social à Londres, et mieux encore à faire partie du Clearing house. N'est-il pas en effet beaucoup plus simple pour une banque de province d'entrer à Londres et au Clearing house en prenant la succession des affaires d'une maison qui y jouit d'une situation haute et respectée que d'essayer de s'y frayer elle-même une voie nouvelle et difficile. Aussi les victimes, en ce cas, les banques absorbées, sont-elles pour la plupart des membres du Clearing house. Ce sont la Central Bank of London absorbée par la Birmingham and Midland Bank (1891) dont le nom est changé et devient London and Midland bank, les Barnett, Hoares and C° et Bosanquet Salt and C° amalgamés par Lloyds (1884) dont le nom fut momentanément transformé en Lloyds Barnetts and Bosanquet's Bank Ltd ; ce sont les Fuller Banbury, Nix and C°, absorbés par Parr's (1891) et l'Alliance Bank amalgamée l'année suivante pour former la nouvelle banque momentanément appelée Parr's banking Company and the Alliance Bank Ltd (1892).

On pourrait multiplier les exemples, mais ceux-ci sont suffisamment typiques. En chacun de ces cas nous sommes en présence d'une grande institution provinciale (la Lloyds et la Birmingham and Midland Bank, de Birmingham, la Parr's bank, de Warrington), et d'une banque, le plus souvent à capitaux privés, jouissant d'une réputation séculaire et d'une place au Clearing house. Le fait d'être membre du Clearing house est d'une telle importance que, au lieu de faire disparaître le nom de la firme privée, le grand établissement juge plus politique de le

conserver, au risque d'allonger démesurément sa raison sociale. Ce dernier inconvénient d'ailleurs finit par l'emporter, et lorsque la fusion est réellement consommée, on revient aux noms plus courts de Lloyds, Parr's, etc.

D'une façon générale, en même temps que l'amalgamation se produit, le siège principal de la banque provinciale est transporté à Londres au siège de la banque absorbée. A notre connaissance en effet, la Lloyds bank seule a deux sièges principaux (head offices), l'un à Birmingham, Edmund street, et l'autre à Londres, 71, Lombard street, E. C.

Les deux types d'amalgamation que nous venons de voir méritent plutôt le nom plus précis d'absorption. Ils mettent en effet en présence des établissements d'importance disproportionnée, et le plus petit disparaît au sein du plus grand. Il faudrait en réalité n'user du mot amalgamation, pour ne s'en servir que dans son sens le plus précis, que pour les types que nous allons examiner. Dans ce troisième type les établissements en présence sont de même importance, et le plus souvent d'importance considérable ; on ne peut pas dire que l'un absorbe l'autre, mais plutôt que les deux banques se fondent pour en former une troisième qui les remplace. Cependant, pratiquement on agit toujours comme s'il y avait une banque absorbante et une banque absorbée. Les directeurs ont à s'entendre pour savoir quelle sera la banque absorbée. L'une des deux entre alors en liquidation volontaire, et ses actionnaires deviennent actionnaires de l'autre banque. L'amalgamation revient ainsi légalement et pratiquement à une absorption ordinaire, et le seul critérium de différenciation est l'importance relative des établissements (1). La conséquence

(1) V. Sir John Paget, Barth., K. C. Gilbart Lectures, *Bankers Magazine*, février 1909, p. 281.

générale est que l'on tient compte dans la nouvelle raison sociale des noms des deux banques amalgamées, mais ce fait est purement secondaire et ne change en rien le caractère de l'amalgamation.

La liste des amalgamations de ce troisième type peut être commencée par l'amalgamation de la Parr's Bank avec l'Alliance Bank of London, puis avec la Consolidated Bank ; ensuite viendrait l'amalgamation de la London and Midland Bank avec la City Bank (pour former la London City and Midland Bank), puis avec la North and South Wales Bank (nov. 1908), dont le capital était alors de £ 750.000.

Mais les exemples les plus caractéristiques de ce type d'amalgamation datent de l'année 1909 elle-même, et nous prouvent combien est actuel le mouvement de concentration. Ce sont l'amalgamation de la London Joint stock bank avec la York city and County banking Company qui eut lieu au commencement de l'année, et celle de la London and Westminster Bank avec la London and County banking Company qui ont formé la London County and Westminster bank (1er oct. 1909).

Ces quatre dernières banques étaient vis-à-vis l'une de l'autre d'une importance telle qu'on ne puisse dire que l'une a absorbé l'autre.

Le capital et les réserves de la York City an county montaient à 1.380.000 livres savoir :

Capital.	£ 780.000
Réserves	» 600.000

et ses dépôts à plus de 11.500.000 livres.

Les ressources de la London Joint stock s'élevaient à 2.965.000 livres, savoir :

Capital	£ 1.800.000
Réserves	» 1.165.000

et ses dépôts à plus de 19.200.000 livres.

La première était uniquement provinciale, la seconde purement métropolitaine.

Par leur combinaison elles forment une banque puissante à la fois forte à Londres et en province, si bien que l'on ne peut dire que la nouvelle banque continue plus les affaires de l'une des deux anciennes ; il n'y a pas eu absorption, mais amalgamation d'éléments à peu près équivalents (1).

Le tableau suivant montre les ressources et les dépôts de la London and County banking Cie d'une part et de la London and Westminster bank d'autre part (2).

	London and County	London and Weastminster
Capital (versé).	£ 2.000.000	£ 2.800.000
Réserves	« 1.800.000	« 1.500.000
Dépôts	« 44.841.058	« 26.814.482

Ces deux banques, datant de la même époque (L. and W. fondée en 1834, L. and C. fondée en 1836), jouissant toutes deux d'une situation également respectée, se présentent bien à nous comme d'importance équivalente. La London and Westminster a un plus gros capital et ses affaires sont plus développées à Londres : la London and County a surtout pour terrain la province, elle a beaucoup plus d'agences (270 contre 36 à la L. and W.), et ses dépôts sont plus importants. Au total ces deux grands établissements d'importance équivalente forment aujourd'hui une banque dont les dépôts dépassent £ 70.000.000 et la placent

(1) Pour plus de détails, V. IIe partie, ch. VI.
(2) Statistique de l'*Economist* (23 oct. 1909), p. 4, 5.

ainsi au second rang des banques anglaises après la Lloyds (dépôts : £ 75.573.000) (1).

Tels sont les différents types d'amalgamations qu'on peut distinguer parmi les banques anglaises en se plaçant à un point de vue purement économique : absorption des petites banques de province par de grandes sociétés métropolitaines ou provinciales ; absorption de petites banques faisant partie du Clearing house par de grands établissements provinciaux, amalgamation entre banques d'égale ou équivalente importance.

Mais ces trois types, depuis la plus petite amalgamation jusqu'à la plus grande se réduisent à un type, si l'on envisage la question sous son aspect juridique et financier : de toutes façons, en effet l'une des deux sociétés est dissoute et l'autre reprend la succession de son actif et de son passif. A cet effet cette seconde augmente généralement son capital, mais pas toujours d'un montant égal au capital remboursé. Les actionnaires de la société dissoute sont appelés à souscrire le nouveau capital avec un droit de préférence. En un mot, même lorsque les deux sociétés se trouvent être d'importance égale, il est toujours avantageux, plutôt que de dissoudre les deux compagnies pour en former une troisième, de prendre pour base l'une d'elles qui devient compagnie absorbante, tandis que l'autre est dissoute. C'est ainsi que dans la plus grande amalgamation qui ait eu lieu jusqu'ici, on décida que la London and County servirait de base à la nouvelle banque et qu'elle aurait en conséquence à acheter les actions de la London and Westminster qui fut dissoute.

(1) Pour plus de détails, V. IIe partie, ch. VI.

Tel est le procédé favori de la concentration en Angleterre, il diffère du trust américain, du cartell allemand, et l'on peut sans crainte soutenir que s'il n'est pas absolument spécial à l'Angleterre, du moins c'est en ce pays qu'il a pris la plus grande extension et qu'il a mené aux plus grands résultats.

ANNEXES

ANNEXE 1

Concernant le régime actuel des banques par actions.

Voici quelques articles de la loi de 1908 (21 décembre), dite « Companies (consolidation) Act » dont la connaissance n'est pas inutile à l'intelligence précise de quelques termes :

Art. 1er, § 1er. — Une société, compagnie ou association (partnership), comprenant plus de dix personnes, n'a le droit de se constituer pour exercer le commerce de banque que si elle s'est fait enregistrer comme compagnie (« company ») conformément à la présente loi, ou si elle s'est formée en vertu de quelque autre loi («Act of Parliament ») ou de lettres patentes.

Art. 2. — *Mode de formation d'une compagnie enregistrée.* — Sept personnes au moins, associées dans un but légal (ou deux au moins s'il s'agit d'une société privée telle que la définit la présente loi), peuvent, en signant de leur nom un memorandum d'association et en se soumettant aux autres prescriptions de la présente loi relatives à l'enregistrement, former une compagnie incorporée, limitée ou illimitée, c'est-à-dire une société sous l'une des trois formes suivantes :

a) Une compagnie où la responsabilité de ses membres est limitée par le memorandum au montant non versé des actions possédées respectivement par eux — compagnie définie dans la présente loi comme *limitée par actions* ;

b) Une compagnie où la responsabilité de ses membres est limitée par le memorandum au montant fixé respectivement

comme contribution à l'actif de la compagnie dans l'éventualité de sa liquidation — compagnie définie dans la présente loi comme *limitée par garantie* ;

c) Une compagnie où la responsabilité de ses membres est illimitée — compagnie définie dans la présente loi comme illimitée.

Art. 121. — *Signification du terme « private company »*. — Pour l'application de la présente loi, l'expression « private company » s'applique à une compagnie dont les statuts :

a) Restreignent le droit de transfert de ses actions ;

b) Limitent le nombre de ses membres (en dehors de ses employés) à cinquante ;

c) Interdisent tout appel au public pour la souscription de ses actions ou obligations.

ANNEXE II

Composition du Clearing-house de Londres en 1854.

Barclay and C° ; Barnett and C°. Absorbé par Lloyds, 1884.

Bosanquet and C°. Absorbé par Lloyds, 1884.

Brown, Janson and C°. Absorbé par Lloyds, 1884.

Commercial Bank. Arrête ses payements en 1866.

London and County Bank ; Currie and C°. Amalgamé avec Glyn and C°, 1864.

Dimsdale and C°. Amalgamé avec Prescott and C°, 1890.

Fuller and C°. Amalgamé avec Parr's, 1891.

Glin and C°. Amalgamé avec Currie and C°, 1864.

Hanbury and C°. Amalgamé avec Barnett and C°, 1864.

Hankey and C° ; Heywood and C°. Devint consolidated Bank, 1863. Amalgamé avec Parr's, 1896.

London Joint Stock Bank ; Jones, Loyd and C°. Amalgamé avec London and Westminster, 1867.

London and Westminster Bank ; London and Westminster Bank (Southwark).

Lubbok and C°. Amalgamé avec Robarts and C°, 1860.

Martin and C° ; Masterman and C°. Devint Agra and Masterman's Bank 1864)). Cessa ses payments (1866).

Prescott and C°. Amalgamé avec Dimsdale, 1890.

Price and C°. Cessa ses payements, 1866.

Robarts and C°. Amalgamé avec Lubbock and C°, 1860.

Royal British Bank. Cessa ses payements, 1856.

Rogers and C°. Devint Joint stock bank, 1866. Cessa ses payements, 1866.

Sapte and C°. Amalgamé avec Fuller and C°, 1859.

Sowith and C° ; Spooner and C°. Amalgamé avec Barclay and C°, 1865.

Stevenson and C°. Amalgamé avec Bosanquet and C°, 1867.

Union Bank of London ; Williams and C°. Amalgamé avec Manchest and Salford Bank, 1900.

Willis, Percival and C°. Cessa ses payements, 1878.

Composition du Clearing-house de Londres en 1909.

Bank of England.

Barclay and C°.

Capital and Counties Bank.

Glyn, Mills, Currie and C°.

Lloyds Bank.

London and County Banking Company.

London and South-Western Bank.

London and Westminster Bank.

London City and Midland Bank.

London Joint Stock Bank.

Martins Bank.

Metropolitan Bank (of England and Wales).

National Bank.

National Provincial Bank of England.

Parr's Bank

Robarts, Lubbock and C°.
Union of London and Smiths Bank.
William Deacon's Bank.

ANNEXE III

Liste des banquiers privés qui jouissent encore du privilège d'émission.

Nom de la banque	Circulation autorisée	Circulation moyenne de la semaine finissant le 7 oct. 1909
	£	£
1. Banbury Bank	43.457	2.596
2. Bedford Bank	34.218	2.716
3. Bicester and Oxfordshire Bank	27.090	7.429
4. Kington and Radnorshire Bank	26.050	9.655
5. Leeds Old Bank	130.757	20.820
6. Naval Bank Plymouth	27.321	1.235
7. Oxfordshire, Wienty Bank	11.852	1.887
8. Reading Bank-Simonds et C°	37.519	6.832
9. Heaford and Newark Bank	51.615	4.191
10. Wellington Somerset Bank	6.528	1.728
11. York and East Riding Bank	53.392	26.017
Totaux	£ 449.799	£ 92.106

Liste des Joint Stock banks qui jouissent encore du privilège d'émission.

Nom de la banque	Circulation autorisée	Circulation moyenne pendant la semaine finissant le 20 oct. 1909
	£	£
1. Bank of Whitehaven Ltd	32.681	7.263
2. Bradford Banking C° Ltd	49.292	7.419
3. Carlisle and Comberland Bkg C° Ltd.	25 610	19.996
4. Halifax and Huddersfield Union Bkg C° Ltd	44.137	1.931
5. Halifax Commercial Bkg C° Ltd.	13.733	3.187
6. Halifax Joint Stock Banking C° Ltd	18.534	5.549
7. Lincoln and Lindsey Banking C° Ltd	51 620	21.459
8. Nottingham and Notts. Banking C° Ltd	29.477	12 771
9. Sheffields and Hallamshire Bkg C°	23.524	1.643
10. Stuckey's Banking C° Ltd (1)	356.976	67.645
11. Wilts and Dorset Banking C° Ltd.	76.162	42.764
Totaux	£ 721.746	£ 191.627

Etat de l'émission autorisée à l'heure actuelle en Angleterre.

Banque d'Angleterre	£ 18.450.000
11 banques privées	449.799
11 Joint stock banks	721.746
Total	£ 19.621.545

(1) La Stuckey's Bank vient d'être amalgamée à la Parr's Bank. Son émission va en conséquence disparaître.

Note. — Le nombre des banquiers privés autorisés à faire l'émission en Angleterre, par l'Act de 1844,

était à cette date	207
Ont cessé de faire l'émission	196
	11

Le nombre des Joint stock banks autorisées par le même Act à faire l'émission était de :	72
On a cessé de faire l'émission	61
	11

L'émission autorisée a diminué ainsi en Angleterre de £ 7.460.102. Elle a été partiellement remplacée en augmentant à plusieurs reprises le montant autorisé de l'émission de la Banque d'Angleterre, lequel était en :

1844 de.	£ 14.000.000
et est aujourd'hui de	£ 18.450.000

ANNEXE IV

Amalgamations de 1878 à 1909.

Amalgamations de 1878 *à* 1889.

(Extrait du *Bankers Magazine* de mai 1889.)

Ransom, Bouverie and C°, London. Amalgamée avec Barclay, Bevan and C°, London, 1888.

A. Heywood, Sons and C°, Liverpool. Amalgamée avec Bank of Liverpool, Ld, 1883.

Stourbridge and Kidderminster Banking C°, Ld. Amalgamée avec Birmingham Banking C°, Ld, 1880.

Staffordshire Joint Stock Bank, Ld. Amalgamée avec Birmingham Banking C°, Ld, 1889.

Midland Banking C°, Ld. Amalgamée avec Birmingham, Dudley and District Banking C°, Ld, 1881.

Wolverhampton and Staffordshire Banking C°, Ld. Amalgamée avec Birmingham, Dudley and District Banking C°, Ld, 1889.

Union Bank of Birmingham. Amalgamée avec Birmingham and Midland Bank, Ld, 1883.

Coventry Union Banking C°. Amalgamée avec Birmingham and Midland Bank, Ld, 1889.

Harrison and C°, Knaresboro'. Amalgamée avec Bradford Old Bank, Ld, 1880.

Willis Percival and C°, London. Amalgamée avec Capital and Counties Bank, Ld, 1878.

Haydon and C°, Guildford ; Locke, Tugwell and C°, Devizes. Amalgamées avec Capital and Counties Bank, Ld, 1883.

Gloucestershire Banking C°, Ld ; Jas. Knight and Sons, Farnham. Amalgamées avec Capital and Counties Bank, Ld, 1886.

Mackie, Davidson and C°, Carlisle. Amalgamée avec Carlisle and Cumberland Bkg C°, Ld, 1882.

Chesterfield and North Derbyshire Banking C°. Amalgamée avec Crompton and Evans' Union Bank, Ld, 1878.

Wilson and Son, Alfreton ; Jas. Taylor and Sons, Bakewell. Amalgamées avec Crompton and Evans' Union Bank, Ld, 1879.

Marshall and Harding, Barnstaple. Amalgamée avec Fox, Fowler and C°, 1888.

Maddison and C°, Southampton. Amalgamée avec Grant and C°, Portsmouth, 1888.

Huddleston and C°, Bury. Amalgamée avec Gurney and C°, Norwich, 1880.

Bury Banking C°, Ld. Amalgamée avec Lancashire and Yorkshire Bank, Ld, 1888.

Coventry and Warwickshire Banking C°. Amalgamée avec Lloyds Bank, Ld, 1879.

Beck and C°, Shrewsbury ; Whitchurch and Ellesmere Banking C°, Ld. Amalgamées avec Lloyds Bank, Ld, 1881.

Barnetts, Hoare and C° ; Bosanquet, Salt and C°. Amalgamées avec Lloyds Bank, Ld, 1884.

Pritchard, Gordon and C°. Amalgamée avec Lloyd Bank, Ld, 1888.

Birmingham Joint Stock Bank, Ld ; Worcester City and County Bank, Ld. Amalgamée avec Lloyds Bank, Ld, 1889.

North Kent Bank, Ld. Amalgamée avec London and Provincial Bank, Ld, 1878.

Southport and West Lancashire Banking C°, Ld. Amalgamée avec Manchester and Liverpool District Banking C°, Ld, 1884.

Hardcastle, Cross and C°, Bolton Amalgamée avec Manchester and Salford Bank, Ld, 1878.

Clement Royds and C°, Rochdale. Amalgamée avec Manchester and Salford Bank, Ld, 1881.

Bank of Leeds. Amalgamée avec National Provincial Bank of England, Ld, 1878.

Moxon and Percival, Towcester. Amalgamée avec Northamptonshire Union Bank, Ld, 1887.

Rochdale Joint Stock Bank, Ld. Amalgamée avec Oldham Joint Stock Bank, Ld, 1882.

Dixon and C°, Chester. Amalgamée avec Parr's Banking C°, Ld, 1878.

National Bank of Liverpool, Ld. Amalgamée avec Parr's Banking C°, Ld, 1883.

Union Bank of Preston, Ld, Amalgamée avec Preston Union Bank, Ld, 1883.

Godfrey and C°, Newark o/T. Amalgamée avec Samuel Smith and C°, 1880.

Eland and Eland, Thrapston. Amalgamée avec Stamford, Spalding, etc., Banking C°, Ld, 1888.

Dunsford and C°, Tiverton. Amalgamée avec Stuckey's Banking C°, 1883

Jas. Sewell and Nephew, Manchester. Amalgamée avec Union Bank of Manchester, Ld, 1888.

Harding and C°, Burlington. Amalgamée avec York City and County Bank, Ld. 1878.

Darlington District Joint Stock Banking C°, Ld. Amalgamé avec York City and County Bank, Ld, 1883.

Amalgamations en 1889.

Birmingham Banking Company Ltd (26 agences) ; Royal Exchange Bank Ltd, 126 Cannon street E. C. ; Cooper, Purton and Sons, Brignorth et Winlock. Amalgamées avec Metropolitan and Birmingham Bank Ltd.

Bolitho Sons and C° (5 agences) ; W. Hodge and C°, Devonport et Plymouth ; Robins Foster, Coode et Bolitho (12 agences). Amalgamées avec Bolitho, Foster, Coode and C° Ltd.

Gill, Morshead and C° (4 agences). Amalgamée avec Fox, Fowler and C°.

Leamington Priors and Warwickshire Bank Ltd (4 agences). Amalgamée avec Birmingham and Midland Bank Ltd.

Liverpool Commercial banking C° Ltd Liverpool. Amalgamée avec Bank of Liverpool Ltd.

Amalgamations en 1890.

Beechings, Hodgkin and Beeching (8 agences). Amalgamée avec Llyods Bank Ltd.

Joseph Dukinson, Alston. Amalgamée avec Carlisle City and District Bank.

W. Hancock and Son, Wiveliscombe. Amalgamée avec Wilts and Dorset Banking C° Ltd.

W. Hodge and C°, Devonport, Plymouth. Amalgamée avec Bolitho, Williams, Foster, Coode, Grylls and C° Ltd.

Hughes and Morgan, Brecon. Amalgamée avec Birmingham District and Counties Banking C° Ltd.

Wilkins and C° (9 agences). Amalgamée avec Lloyds Bank.

Willyams, Williams and Grylls (4 agences) ; Williams, Treffry and C° (2 agences) ; Willyams, Willyams and C° (4 agences). Amalgamées avec Bolitho, Williams, Foster, Coode, Grylls and C° Ltd.

Derby commercial Bank Ltd ; Exchange and Discount

Bank Ltd ; Leeds and County bank Ltd (13 agences). Amalgamées avec Birmingham and Midland bank Ltd.

Northamptonshire Banking C° Ltd (5 agences). Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Three Towns Banking C° Ltd. Amalgamée avec Devon and Cornwall Banking C° Ltd.

Western Counties Bank Ltd (7 agences). Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Amalgamations en 1891.

Prescott, Cave, Buxton, Loder and C° (62 Threadneedle Street E. C.); Dimsdale, Fowler, Barnard and Dimsdales (50 Cornhill, E. C.); Miles, Caves, Baillie and C°, Bristol and Clifton ; Tugwell, Brymer and C°, Bath ; George Moger and Sons, Bath ; Deane and C°, Wurchester; Harwood and C°, Thornbury. Amalgamées avec Prescott, Dimsdale, Cave Tugwell and C° Ltd.

Praeds and C°, 189, Fleet street, E. C. ; Cobb and C° (4 agences) ; Hart, Fillows and C° (Nottingham). Amalgamées avec Lloyds Banks Ltd.

Wath, Witborne and C° (5 agences) ; Garfit, Claypon and C°, Ltd (10 agences). Amalgamées avec Capital and Counties Bank Ltd.

Bain, Field, Hitchins and C°, Redruth et Helston. Amalgamée avec Bolitho, Williams, Foster, Coode, Grylls and C° Ltd.

W. J. et T. Brocklehurst and C°, Macclesfield. Amalgamée avec Manchester et Liverpool District Banking, C. C° Ltd.

Central Bank of London, Ltd (15 agences). Amalgamée avec Birmingham and Midland Banking devient London and Midland, Banking Ltd.

Chasemore, Robinson and Sons, Croydon. Amalgamée avec Union Bank of London.

Commercial bank of Cornwall Ltd. (7 agences). Amalgamée avec Cornish Bank Ltd.

Eaton, Cayley and C° (4 agences). Amalgamée avec Stamford, Spalding and Boston Banking C° Ltd.

Fuller, Baburny, Nix and C°, 77 Lombard Street E.C. Amalgamée avec Parr's Banking C° Ltd.

Gilletts et Clinch, Withey. Amalgamée avec Gilletts and C° Oxford.

Godfroy, Major and Godfroy, Jersey. Amalgamée avec Channel Island bank Ltd.

Hove Banking Company Ltd, Hove. Amalgamée avec London and County Bkg C°.

Lacy, Hartland, Woodbridge and C° (7 agences). Amalgamée avec London and Midland bank Ltd.

Pugh, Jones and C° (16 agences). Amalgamée avec National bank of Wales Ltd.

Amalgamations en 1892.

Alliance bank Ltd (13 agences à Londres). Amalgamée avec Parr's Banking C°, qui devient Parr's Banking C° and the Alliance Bank Ltd.

Bristol and West of England Bank (25 agences) Ltd ; Richard Twining and C° (Londres). Amalgamées avec Lloyds Bank Ltd.

Dale, Young, Nelson and C° ; Newcastle-on-Tyne (3 agences). Amalgamées avec North Eastern Banking C° Ltd.

Bulpett and Hall (3 agences). Amalgamée avec Prescott, Dimsdale and C° Ltd.

Manchester Joint Stock bank Ltd (12 agences). Amalgamée avec London and Midland Bank Ltd.

South Wales Union Bank Ltd (13 agences). Amalgamée avec Metropolitan and Birmingham Bank Ltd, devient : Metropolitan Birmingham and South Wales Bank Ltd.

Simpson, Chapman and C°, Whitby. Amalgamée avec York Union Banking C° Ltd.

Amalgamations en 1893.

Bank of Westmorland Ltd (6 agences). Amalgamée avec London and Midland Bank Ltd.

Cox, Cobbold and C°, Harwich. Amalgamée avec Bacon, Cobbold, Tollemache and C°.

Hervies. Farquhar and C° (Londres). Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Imperial Bank Ltd, Lothbury (15 agences). Amalgamée avec London Joint Stock bank Ltd.

Mellersh and C° (2 agences). Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

National Bank of Wales Ltd (62 agences). Amalgamée avec Metropolitan Bank of England and Wales Ltd.

Wakefield, Crewdson and C° (21 agences). Amalgamée avec Bank of Liverpool Ltd.

Amalgamations en 1894.

Bromage and C°, Old bank, Monmouth Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Croxon, Jones and C° Ltd. Oswestry. Amalgamée avec Parr's Banking C° and the Alliance bank.

Hall, Bevan, West and Bevans (7 agences). Amalgamée avec Barclay, Bevan, Tritton, Ransom, Bouverie and C°.

Hull Banking C° Ltd (4 agences). Amalgamée avec York City and County Bkg C° Ltd.

London and Lancashire Bank, Ltd. Amalgamée avec Mercantile Bank of Lancashire Ltd.

Pease and Sons, Beverley. Amalgamée avec York Union Bkg C° Ltd.

Peases, Old Bank, Hull. Amalgamée avec York Union Bkg C° Ltd.

Preston Union Bk Ltd. Preston. Amalgamée avec Lancashire and Yortshire Bk Ltd.

Sir Samuel Scott, Bart and C°, Londres. Shrubsole and C°, Kingston on Thames. Amalgamées avec Parr's Bkg C° and the Alliance Bkg Ltd.

Wells, Hogge and Lindsell (4 agences). Amalgamée avec Capital and Counties Bkg Ltd.

Amalgamations en 1895.

Hardy and C°, Grantham. Amalgamée avec Leicestershire Banking C° Ltd.

Paget and C° (4 agences). Amalgamée avec Lloyds Bk Ltd.

Preston Banking C° Ltd (29 agences). Amalgamée avec London and Midland Bk Ltd.

Slocock, Malthews, Sonthby and Slocock, Newbury. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Amalgamations en 1896.

Backhouse, Jonathan and C° Darlington (21 agences); Barclay, Bevan, Tritton, Ransome Bouverie and C° (12 agences); Basset Son and Harris (8 agences). Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Carlisle City and District Bank Ltd (9 agences). Amalgamée avec London and Midland Bk Ltd.

Consolidated bank Ltd (14 agences). Amalgamée avec Parr's bank Ltd.

Fordham, Gilson and C° (4 agences); Goslings and Sharpe; Gurney, Birkbeck, Barclay and Buxton, Wisbech (7 agences); Gurney, Round Green and C° (7 agences); Gurneys, Alexanders, Birkbeck, Barclay; Buxton and Kerrison (12 agences); Gurneys, Birkbecks, Barclay and Buxton, Norwich (30 agences); Gurneys, Birkbecks, Darclay and Buxton, Fakenham (7 agences); Gurneys, Birkbeck, Barclay, Buxton and Cresswell, Lynn (4 agences); Gurneys, Birkbeck, Barclay, Buxton and Orde, Halesworth (10 agences); Gurneys, Birkbeck, Barclay, Buxton, Great Yarmouth (8 agences). Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Henty and C° Worthing (6 agences). Amalgamée avec Capital et Counties Bk Ltd.

Molineux, Whetfeld and C°, Lewes (6 agences); Mortlock,

John and C° Ltd, Cambridge. Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

St-Barbe and Daniell, Lymington. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Sharples, Luke, Lucas and Seebohm, Hitchin (9 agences). Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

Sparrow, Tugnell and C° Essex and Bishop's Stortford Bank, Chelmsford (19 agences); Veasey, Desborough and C°, Huntington (3 agences). Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Wheeler, Thomas and C°, High Wycombe (3 agences). Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Woodall, Hebden and C°, Scarborough. Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

Amalgamations en 1897.

Bank of Bolton Ltd C° Ltd (10 agences). Amalgamée avec Manchester and County Bk Ltd.

Barnsley Bkg C° Ltd Amalgamée avec York City and County Bkg C° Ltd.

Channel Islands Bank Ltd, Jersey. Amalgamée avec London and Midland Bank Ltd.

County of Gloucester Bank Ltd, Cheltenham (21 agences). Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Huddersfield Banking C° Ltd (17 agences); North Western Bank, Ltd, Liverpool (8 agences). Amalgamée avec London and Midland Bank Ltd.

Pincknoy Brothers (Salisbury eld Bk.); Williams R. and R. Thornton Sykes et C°, Dorchester (18 agences). Amalgamées avec Wilts and Dorset Bkg. C° Ltd.

Williams and C°, Chester (21 agences). Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

Amalgamations en 1898.

City Bank Ltd, Threadneedle Street E. C. (19 agences). Amalgamée avec London and Midland Bank Ltd, devient London City and Midland bank Ltd.

Derby and Derbyshire Banking C° Ltd (8 agences). Amalgamée avec Parr's bank Ltd.

Glamorganshire Bkg C° Ltd. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Jenner and C°, Landgate. Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

Oldham Joint Stock bank Ltd (11 agences). Amalgamée avec London and Midland bank Ltd.

Wright J. and J.C. and C°, Notthingham. Amalgamée avec Capital and Counties Bk Ltd.

Amalgamations en 1899.

Adelphi Bank, Liverpool (17 agences). Amalgamée avec Lancashire and Yorkshire Bk Ltd.

Burton Union Bank Ltd (8 agences). Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

City of Birmingham Bk Ltd. Amalgamée avec London City and Midland Bk Ltd.

County of Stafford Bk Ltd; Wolverhampton. Amalgamée avec National Provincial bank of England Ltd.

Leeds Joint Stock Bank Ltd. Amalgamée avec London and Northern Bank Ltd.

Stephens, Blandy, Barnett, Butler and C°, Reading (5 agences). Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

Swaledale and Wensleydale Bkg. C° Ltd, York (5 agences). Amalgamée avec Barclay et C° Ltd.

Amalgamations en 1900.

Ashton, Stalybridge, Hyde and Glossop Bank Ltd. Amalgamée avec Parr's Bank Ltd.

Brooks and C°, 81 Lombard street. E. C.; Brown Janson and C°, 32, Abchurch Lane E. C.; Brown, William Williams and C°, Leeds. Amalgamées avec Lloyds bank Ltd.

Butcher, Thomas and Sons, Tring (2 agences). Amalgamée avec Prescott, Dimsdale, Cave Tugwell and C° Ltd.

Cripplegate Bank Ltd (Londres). Amalgamée avec Union bank of London Ltd.

Cunliffes, Brooks and C°, Manchester (4 agences). Amalgamée avec Lloyds bank.

Leicestershire banking C° Ltd, Leicester (30 agences). Amalgamée avec London City and Midland bank Ltd.

Liverpool Union bank Ltd (15 agences). Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

Milbanke, Woodbridge and C°, Chichester. Amalgamée avec Barclay et C° Ltd.

Oakes, Bevan, Tollemache and C°, Bury St-Edmund's (8 agences). Amalgamée avec Capital and Counties bank Ltd.

Parsons, Thomson and C°, Oxford. Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

Vivian, Kitson and C°, Torquay. Amalgamée avec Lloyds bank Ltd.

Woodbridge, Lacy, Hartland, Hibbert and C°, Uxbridge (10 agences). Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

Amalgamations en 1901.

Milford, Snow and C°, City bank, Exeter. Amalgamée avec Sanders and C° (Exeter).

Cumberland Union banking C° Ltd. Amalgamée avec York City and County banking C° Ltd.

Moore and Robinson's Nottinghamshire Banking C° Ltd. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Lacons, Youell and Kemp. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Manx Bank Ltd. Amalgamée avec Mercantile bank of Lancashire Ltd.

Sheffield Union Banking C° Ltd ; Yorkshire Banking C° Ltd. Amalgamées avec London City and Midland Bank Ltd.

Amalgamations en 1902.

Parr's Leicestershire Banking C° Ltd. Amalgamée avec Parr's Bank Ltd.

York Union Banking C° Ltd ; Roper and Priestman ; Marten, Part et C° ; J. and J. W. Pease. Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Pomfret, Burra and C° Ashford ; Bucks and Oxon, Union Bank Ltd ; Cobb, Bartlett and C°. Amalgamées avec Lloyds Bank Ltd.

West Riding Union Banking C° Ltd. Amalgamé avec Lancashire and Yorkshire Bank Ltd.

Hilton, Rigden and Rigden, Faversham. Amalgamée avec Prescott, Dimsdale and C° Ltd.

Smith. Payne et Smiths, London ; Samuel Smith and C°, Nottingham Bank ; Smith, Ellison and C°, Lincoln Bank ; Samuel Smith Bros and C°, Hull Bank ; Samuel Smith and C°, Derby Bank ; Samuel Smith and C°, Newark Bank. Amalgamées avec Union of London and Smiths Bank Ltd (auparavant Union bank of London).

Amalgamations en 1903.

Hodgkin, Barnett, Pease. Spence and C°, Newcastle ; Grant and Madison Union Banking C° Ltd. Amalgamées avec Lloyds Bank Ltd.

Prescott's Bank Ltd ; Wigan, Mercer, Tasker and C°, Maidstone ; London and Yorkshire Bank Ltd. Amalgamées avec Union of London et Smith's Bank Ltd.

Hammond, Plumptre, Hilton, Mac Master and Furley (Canterbury Bank) ; Foster and C° (Cambridge) ; Cornish Bank Ltd. Amalgamées avec Capital and Counties Bank Ltd.

Knaresborough and Claro Banking C° Ltd. Amalgamée avec National Provincial Bank of England Ltd.

Amalgamations en 1904.

Thomas Ashby and C°, Amalgamée avec Barclay and C° Ltd.

Bradford Commercial Joint Stock Banking C°, Ltd. Amalgamée avec Bradford District Bank Ltd.

Midland Counties District Bk Ltd. Amalgamée avec Birmingham District and Counties Banking C° Ltd.

Mercantile Bank of Lancashire Ltd. Amalgamée avec Lancashire and Yorkshire Bank Ltd.

Edward W. Yates and C°, Liverpool. Amalgamée avec Union Bank of Manchester Ltd.

Amalgamations en 1905.

Bacon, Cobbold, Tollemache and C°, Ipswich. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Hammond and C°, Newmarkel. Bolitho, Williams, Foster, Coode Grylls and C° Ltd. Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Hedges, Wells and C°, Wallingford. Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Nottingham Joint Stock Bank Ltd. Amalgamée avec London City and Midland Bk Ltd.

Amalgamations en 1906.

Berwick Lechmere and C°, Worcester. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Craven Bank Ltd. Amalgamée avec Bank of Liverpool Ltd.

Devon and Cornwall Banking C° Ltd. Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Leatham, Tew and C°, Wakefield et Pontefract. Amalgamées avec Barclay and C° Ltd.

Lechmere, Isaac, Martin and C°, Tewkesbury. Amalgamée avec Capital and Counties Bank Ltd.

Nottingham Joint Stock bank Ltd. Amalgamée avec London City and Midland Bank Ltd.

Wakefield and Barnoby Union Bank Ltd. Amalgamée avec Birmingham District and Counties Banking C° Ltd.

Amalgamations en 1907.

Bradford Old bank Ltd. Amalgamée avec United Counties Bank Ltd.

Fred. Burt and C°. Amalgamée avec London and County Banking C° Ltd.

Caledonian Banking C° Ltd. Amalgamée avec Bank of Scotland.

Downes and C°, Nantwich. Amalgamée avec Union bank of Manchester Ltd.

Eyton, Burton and C°. Amalgamée avec Capital and Counties bank Ltd.

Sheffield and Rotherham J. S. Burg C° Ltd. Amalgamée avec Williams Deacons Bank Ltd.

Amalgamations en 1908.

Lambton and C°, Newcastle on Tyne. Amalgamée avec Lloyds Bank Ltd.

Lancaster Banking C° Ltd. Amalgamée avec Manchester and Liverpool District banking C° Ltd.

Town et County Bank Ltd. Amalgamée avec North of Scotland Bank Ltd, sous le titre de North of Scotland and Town and County Bank Ltd.

Robins Brothers, Jersey. Amalgamée avec Parr's Bank Ltd.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE ANALYTIQUE

CONCLUSION

Nous venons de voir l'œuvre passée des banques lorraines. L'augmentation rapide de leur capital et de leur chiffre d'affaires, la force de leur publicité, le montant de leurs émissions, tout dénote leur grande et progressive activité. Sans vouloir enlever aux hommes la part légitime de succès qui leur revient, il convient de reconnaître qu'ils ont été aidés singulièrement par le milieu. L'essor économique de la région est la cause fondamentale de l'existence même et du développement des banques lorraines. L'absence de bourse à Nancy leur a permis de dominer le marché financier, d'acquérir et de conserver une hégémonie dont elles sont jalouses, et que leurs confrères n'ont pas dans d'autres grands centres industriels.

On peut se demander si cette situation privilégiée subsistera et si cette marche en avant continuera avec la même rapidité.

Les grandes sociétés métallurgiques, imitant les Compagnies de chemins de fer et les charbonnages, commencent à se passer de l'intermédiaire des banques pour placer leurs emprunts (1). Elles trouvent facilement preneur

(1) Les aciéries de Longwy, en 1910, ont placé directement un emprunt de 6 millions d'obligations. Les trois quarts étaient réservés

parmi leurs actionnaires et obligataires, et sur les bourses de Paris et de Bruxelles où leurs titres jouissent d'une faveur exceptionnelle (1). Même des entreprises de moindre importance (2) suivent cet exemple. Elles réussissent, car les capitalistes de la région, peu enclins d'abord à s'intéresser aux industries locales, ont fait leur éducation. Le succès de leurs premiers placements les a rendus confiants. Les nombreux éléments d'information que les banques ont répandus, leur ont permis de connaître et d'étudier les différentes affaires. Aujourd'hui, celles qui prospèrent n'ont pas besoin de leur être recommandées. Ils vont d'eux-mêmes leur porter des fonds. Sans doute, cette pratique de l'émission directe est réservée aux maisons qui ont un crédit de premier ordre ; et, en admettant qu'elle ne puisse pas se renouveler fréquemment pour une même société, les banques lorraines ne perdraient pas beaucoup de ce chef. Mais une question plus large se pose : continueront-elles leurs progrès.

Leur avenir est lié à celui du bassin de Briey. On fonde, en général, des grandes espérances sur celui-ci. Certains auteurs prévoient une extraction annuelle de 20.000.000 de tonnes, lorsque tous les puits en fonçage seront en

aux actionnaires et obligataires L'admission à la cote de Paris et de Bruxelles a été obtenue. Le rapport du conseil d'administration du 23 août 1910, constate le succès complet de cette émission. — V. *Rapport*, p. 8.

(1) Les actions des aciéries de l'Est sont capitalisées à 3, 50 0/0, alors que leurs obligations rapportent 4 0/0 nets d'impôts.

(2) En 1909, la commandite Gailly frères et Cie ; en 1910, la brasserie de Champigneulles.

pleine exploitation. L'emploi de cette énorme masse de matière première n'est pas sans inquiéter les industriels de l'Est (1). Deux solutions peuvent être envisagées : l'exportation du minerai, l'augmentation de la production métallurgique française.

On compte beaucoup sur les débouchés des marchés belge, luxembourgeois et allemand, qui importent déjà des quantités plus grandes chaque année. On parle même du marché anglais si le canal de la Chiers à l'Escaut est creusé. Mais de nouveaux gisements (2) pourraient y faire concurrence à celui de Briey. Si cette éventualité ne se réalise pas, comme un certain nombre de grandes aciéries belges, allemandes et luxembourgeoises ont des participations assez importantes dans des concessions encore inexploitées, le jour où les travaux de premier établissement seront terminés, elles suffiront peut-être elles-mêmes à leurs propres besoins. En tout cas, il est à craindre que leurs achats supplémentaires n'arrivent pas à absorber les stocks de minerai disponibles sur le carreau des mines.

Il faudrait, pour les utiliser, augmenter la production nationale de la fonte et de l'acier. La consommation de ces métaux n'est guère susceptible de s'accroître en France. D'ailleurs des maisons étrangères viennent établir des usines dans l'Ouest et menaçent de prendre une place im-

(1) Discours de M. Cavallier. — Cf. *Bulletin de la Chambre de commerce de Nancy*, septembre-octobre 1909.

(2) L'Ouenza, le bassin normand.

portante parmi les plus grands producteurs (1). Il serait donc nécessaire d'exporter. Mais sur les marchés extérieurs, notre métallurgie est dans un état d'infériorité certaine vis-à-vis de ses concurrents allemands qui possèdent à la fois la houille et le fer. Ce sont eux qui règlent le prix de revient de nos usines, que le manque de charbon rend tributaires du syndicat des cokes de Westphalie. Cette situation ne peut se modifier, à moins que les échanges de concessions avec les industriels de la Ruhr ne se développent, ou qu'un consortium des mines de fer n'essaye vis-à-vis des maîtres de forges rhénans, la politique que pratique le syndicat d'Essen à l'égard de la sidérurgie française.

Devant ces incertitudes, on peut se demander si la méthode suivie dans la mise en valeur du bassin de Briey a été la meilleure. Au lieu de multiplier le nombre des sociétés, il eût peut-être été préférable, dans les limites de la loi, de constituer quelques puissants sièges d'extraction. Le capital de premier établissement plus faible, aurait été moins difficile à rémunérer, et la surproduction ne serait pas à craindre. Les nombreux puits qui sont forés, vont nécessiter, pour leur achèvement, des centaines de millions. L'effort financier ne répondra peut-être pas entièrement aux espoirs actuels.

(1) M. Thyssen, a constitué le 30 mai 1910, la Société des hauts fourneaux de Caen après avoir, il y a 6 ans, acheté les concessions de Batilly et de Jouaville, et aurait l'intention d'élever dix hauts fourneaux à Caen pour exploiter le minerai de la concession normande de Dielette. — Voir l'*Information* du 30 juillet 1910.

En tous cas, il donnera pendant quelques années encore un vaste champ d'activité aux banques lorraines. Celles-ci, d'ailleurs, trouveront aussi des éléments d'action nouveaux dans la création des usines électriques (1), dans les vallées de la région. Mais quand elles auront lancé ces affaires, quand elles rayonneront sur tous les départements, qui forment le prolongement direct du bassin de Longwy-Briey, les banques lorraines, tout en conservant leur caractère particulier, seront naturellement amenées, pour utiliser les appuis financiers qu'elles rencontrent de plus en plus nombreux auprès des capitalistes étrangers à la contrée (2), à chercher des opérations plus fréquentes en dehors de l'Est, et à essayer, comme leurs confrères du Nord, de Lyon et de Marseille, d'acquérir une place sur le marché de Paris.

(1) La Compagnie générale d'électricité vient de décider la création d'une filiale autonome à Nancy pour remplacer la succursale actuelle et étendre son champ d'action en Lorraine.

(2) L'émission des nouvelles actions de la banque Renauld a été couverte en grande partie par des souscripteurs étrangers à la région. — Voir *Circulaire Renauld* du 30 juillet 1910.

Vu :
Le Président de la thèse,
P. CAUWÈS.

Vu :
Le Doyen,
P. CAUWÈS

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BIBLIOGRAPHIE v

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

LE MILIEU LORRAIN

CHAPITRE PREMIER. — **Les richesses naturelles** 7

SECTION I. — *Le fer* 7
SECTION II. — *Le sel* 16
SECTION III. — *Les eaux minérales* 19
SECTION IV. — *La houille* 20

CHAPITRE II. — **Les apports de l'économie nationale** 22

SECTION I. — *Industries importées* 23

Vêtement 23
Livre 26

SECTION II. — *Industries développées* 27
Brasserie 27

CHAPITRE III. — **Les industries dérivées** 30

SECTION I. — *Alimentation* 30
SECTION II. — *Bâtiment* 32
SECTION III. — *Eclairage. — Transports* 34

CONCLUSION 36

DEUXIÈME PARTIE

LES ORGANISMES BANCAIRES.

SECTION I. — *Etude synthétique* 41

SECTION II. — *Etude analytique* 48
Lévy-Bettinger et Cie 48
Banque d'Alsace-Lorraine 49
Banque Renauld 51
Société Nancéienne 52
Banque de Nancy 57

TROISIÈME PARTIE

L'ACTION DES BANQUES SUR LE MILIEU

SECTION I

Etude synthétique.

CHAPITRE PREMIER. — **La pénétration de la banque et de l'industrie** 59

CHAPITRE II. — **L'appui donné par la banque à l'industrie** . 46
I. — L'escompte 64
II. — La réescompte 65
III. — Le compte débiteur 67
IV. — Les ouvertures de crédit 68
V. — Les émissions 69
VI. — La bourse de Nancy 74

SECTION II

Etude analytique.

CHAPITRE PREMIER. — **Société Nancéienne** 76

CHAPITRE II. — **Banque Renauld** 99

CHAPITRE III. — **Banque d'Alsace-Lorraine** 115

CHAPITRE IV. — **Comptoir d'escompte de Nancy** 122

CHAPITRE V. — **Banque de Nancy** 125

CONCLUSION 129

Imp. J. Thevenot, Saint-Dizier (Haute-Marne).

END OF
TITLE